

FESTIVAL SOLIDARITÉ EN ARTS

TROUSSE PÉDAGOGIQUE

La solidarité



ça regarde
tout le monde



10^e JOURNÉES QUÉBÉCOISES
DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Association
québécoise
des organismes
de coopération
internationale

AQOCI

FESTIVAL SOLIDARITÉ EN ARTS

TROUSSE PÉDAGOGIQUE

la solidarité



ça regarde
tout le monde



**10^e JOURNÉES QUÉBÉCOISES
DE LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**

Association
québécoise
des organismes
de coopération
internationale

AQOCI

**Trousse préparée dans le cadre
de la 10^e édition des Journées québécoises
de la solidarité internationale – 2006**

- Recherche et rédaction :** Robert Hazel
- Comité de lecture :** Fréda Thélusma (AQOCI), Maria-Luisa Monreal (AQOCI)
Catherine Devost (Mer et Monde),
Gerardo Aiquel (Entraide missionnaire),
Luc Richard (OXFAM-Québec), Normand Breault
- Illustrations et mise en page :** Anne-Marie Lemay-Frenette
- Illustration de la page couverture :** Rouleau Paquin Design Communication

Ce document est destiné au festival *Solidarité en arts*. Il s'inscrit dans le cadre des 10^e Journées québécoises de la solidarité internationale, mises sur pied par l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI) et appuyées par le ministère des Relations internationales du Québec (MRI).

Nous tenons à remercier le Comité de Solidarité/Trois Rivières et tout particulièrement, Maude Laberge pour son implication dans la préparation des fiches d'activités du festival Solidarité en arts.

Les analyses contenues dans ce document n'engagent que l'AQOCI. Il est à noter que le masculin inclut le féminin pour ne pas alourdir le texte.

Août 2006

AQOCI

1001, rue Sherbrooke Est, bureau 540

Montréal (Québec) H2L 1L3

Téléphone: (514) 871-1086

www.aqoci.qc.ca



TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	5
INTRODUCTION	6
PREMIÈRE PARTIE - PAUVRETÉ ET RICHESSE : LE DÉSÉQUILIBRE DES RELATIONS INTERNATIONALES	8
Fiche 1 : Un fossé grandissant entre le Nord et le Sud	8
Le développement inégal	8
Le Sud écrasé par les dettes	11
Fiche 2 : Les racines du déséquilibre	14
Fiche 3 : L'origine de l'aide internationale	17
Les vraies priorités du Nord	18
DEUXIÈME PARTIE - COOPÉRATION INTERNATIONALE : LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE NORD-SUD	19
Fiche 4 : L'édification du système mondial de l'aide	19
Fiche 5 : Les mille et un visages de la coopération internationale	21
La coopération officielle Nord-Sud	21
La coopération non gouvernementale Nord-Sud	21
La coopération Sud-Sud	22
Fiche 6 : Évolution de l'aide publique au développement	23
Quelques résultats de la coopération internationale	24
Les Objectifs du Millénaire pour le développement	25
Deux orientations contestées	25

TROISIÈME PARTIE: LE CANADA ET LE QUÉBEC, ACTEURS IMPORTANTS DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ...	28
Fiche 7: Portrait de la coopération internationale au Québec et au Canada.....	28
La mise en place d'un système	28
L'aide canadienne: tendances et résultats	28
Les nouvelles orientations de l'ACDI	31
Fiche 8: LA SOLIDARITÉ AU CŒUR DE LA COOPÉRATION CANADIENNE	33
QUATRIÈME PARTIE: ENGAGEMENT CITOYEN ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE	36
Fiche 9: Mondialisation de la solidarité internationale	37
Fiche 10: La nouvelle conscience planétaire	38
Comment vous engager?	38
ANNEXE 1: Quelques concepts clés	40
ANNEXE 2: Pour en savoir plus	45
ANNEXE 3: Le festival Solidarité en arts	47
ANNEXE 4: Les contacts régionaux	58

Les Journées québécoises de la solidarité internationale sont un événement annuel d'éducation du public mis sur pied par l'AQOCI et ses 55 organismes membres. La programmation complète de ces Journées est disponible au www.aqoci.qc.ca

Cet événement annuel d'éducation du public vise à promouvoir la solidarité internationale et l'engagement citoyen, notamment chez les jeunes. Par l'activité jeunesse, mieux connue sous le nom de Solidarité en herbe, les jeunes peuvent s'informer sur les enjeux qui les préoccupent, exprimer et partager leurs opinions avec d'autres personnes ayant les mêmes intérêts qu'eux et réfléchir à des pistes de solutions possibles pour une plus grande solidarité entre les citoyens du Nord et du Sud.

Pour célébrer les 10 ans des Journées québécoises, Solidarité en herbe fait peau neuve et se transforme en festival **Solidarité en arts!** Place à la créativité, à l'imagination et aux talents artistiques des jeunes!

Comme par les années passées, l'activité proposée vise à stimuler l'intérêt des jeunes pour les enjeux internationaux, afin qu'ils deviennent des citoyens et des citoyennes responsables et solidaires. La présente trousse sert de base de discussion et d'apprentissage pour les jeunes qui désirent participer au festival Solidarité en arts dans leur école ou leur maison de jeunes.

Ainsi, encore une fois cette année, mais sous une nouvelle forme, les jeunes de niveau secondaire pourront participer à une activité enrichissante leur permettant d'en apprendre davantage sur la coopération et la solidarité internationale.

Par ailleurs, cette année, la tenue des **États généraux de la coopération et de la solidarité internationale** fournit aux différents acteurs de la société civile québécoise l'occasion de renforcer leurs liens, de conjuguer leurs efforts, d'identifier et de mettre en place des stratégies communes pour accroître l'efficacité de leurs actions et ainsi mieux lutter contre la pauvreté dans le monde d'où le thème des Journées québécoises 2006: **La solidarité et la coopération internationale pour un changement durable.**

Ce document s'articule autour de quatre grandes thématiques: le déséquilibre des relations internationales, la naissance du système de coopération internationale, les réalisations du Canada et du Québec dans le domaine, et l'engagement citoyen. Les 10 fiches de la trousse permettront d'approfondir chacune d'elles, tout en offrant une analyse globale facilitant la compréhension des concepts clés et des principaux enjeux liés à la coopération et à la solidarité internationale.

En plus des textes préparatoires présentant ces enjeux, l'Annexe 1 propose un glossaire des principaux concepts en lien avec la coopération et la solidarité internationale; l'Annexe 2, une liste de références pour en savoir plus; l'Annexe 3, les consignes pour réaliser une activité artistique en lien avec la coopération et la solidarité internationale, et pour participer au festival Solidarité en arts.

Une journée d'activité de clôture aura lieu le **dimanche 19 novembre 2006** à Montréal. Les représentants de chaque région participeront à cette journée amicale qui leur permettra de présenter leur création artistique et solidaire.

*Place à la créativité,
à l'imagination
et aux talents artistiques
des jeunes!*

INTRODUCTION

La coopération internationale, au sens d'aide au développement aux pays défavorisés, a eu 50 ans en 2000. Cette même année 2000, lors du Sommet du Millénaire, les dirigeants de la planète, réunis dans l'enceinte des Nations unies à New York, ont pris l'engagement solennel de faire réduire la grande pauvreté dans le monde de 50% d'ici à 2015.

Comme cette trousse l'illustrera, les choses ont beaucoup évolué depuis les années 1950, et ce autant sur la scène internationale qu'au Canada et, en particulier, au Québec. Par exemple, l'appui au développement a longtemps été au cœur de la coopération internationale. De nos jours, l'objectif premier est devenu la lutte contre la pauvreté. Les choses ont globalement évolué dans le bon sens, mais il reste de graves lacunes à corriger.

Afin de mener une large réflexion quant à l'avenir de la coopération et de la solidarité internationale, l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (**AQOCI**) a donné, en février 2006, le coup d'envoi des États généraux de la coopération et de la solidarité internationale au Québec, dont les objectifs sont de réaffirmer le rôle essentiel de la coopération et de la solidarité au Québec et dans le monde, et de renforcer les collaborations entre organisations québécoises pour mieux lutter contre les inégalités dans le monde.

La dixième édition des Journées québécoises de la solidarité internationale sera justement l'un des grands moments où sera réaffirmée la nécessité d'un engagement de tous et de toutes pour une solidarité agissante entre les peuples.



En première partie, cette trousse met en relief les grandes injustices qui caractérisent actuellement notre monde. Celles-ci ne sont pas accidentelles. Elles découlent plutôt de causes profondes liées à l'organisation même des rapports entre les peuples. Avant que la coopération internationale ne puisse s'épanouir, il fallait que fût tournée la page de l'ère coloniale. L'aide au développement, la coopération et la solidarité internationale appartiennent clairement à l'ère post-coloniale, une phase de l'histoire contemporaine qui a commencé après la Deuxième Guerre mondiale (1939-1945). De nos jours, les relations internationales sont beaucoup influencées par une autre « guerre », celle contre le terrorisme. Cette dernière a aussi un impact négatif sur la qualité de l'aide aux pays défavorisés.

La trousse se penche ensuite sur ce qu'on pourrait appeler les structures de la coopération internationale, qui se sont progressivement mises en place dès la fin de la Deuxième Guerre mondiale. La deuxième section de cette trousse présente les principaux résultats de la coopération internationale ainsi que les nouvelles tendances que l'on peut actuellement observer à l'échelle planétaire.

La troisième partie du document porte sur la coopération et la solidarité internationale telles que vécues au Canada et au Québec et, notamment, à travers les initiatives d'organisations membres de l'AQOCI. Elle présente ses principaux acteurs, dont l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le ministère des Relations internationales (MRI) et les organisations non gouvernementales (ONG) canadiennes et québécoises, ainsi que leurs rôles respectifs. Elle met aussi en évidence les principaux enjeux ou défis de la coopération internationale canadienne du point de vue des ONG d'ici.

L'influence grandissante qu'ont les mouvements sociaux internationaux, véhicules de la nouvelle conscience planétaire, sur les relations internationales constitue l'objet premier de la quatrième partie de cette trousse. Celle-ci se termine par un appel à l'engagement des jeunes du Québec pour un monde plus égalitaire et donc, plus pacifique.

En effet, la 10^e édition des Journées québécoises de la solidarité internationale constitue l'occasion par excellence de se familiariser avec des réalités qui sont de la plus haute importance pour la justice, le respect des droits humains et la paix dans le monde et pour l'avenir de l'humanité.

L'AQOCI appelle donc les jeunes du Québec à s'engager comme citoyen et citoyenne du monde. À chacun et chacune d'entre vous de relever ce défi ! À vous, ensuite, de communiquer votre engagement et de mobiliser vos camarades et vos amis, que ce soit à l'école ou ailleurs.

Vous pouvez faire quelque chose pour que notre monde soit plus humain et plus solidaire. Soyez créatifs !

Rappelez-vous que tous les changements sociaux et politiques marquants commencent par une prise de conscience.

1^e PARTIE

PAUVRETÉ ET RICHESSE : LE DÉSÉQUILIBRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

FICHE 1

Un fossé grandissant entre le Nord et le Sud

On identifie souvent le **Nord** aux pays industrialisés. En effet, la plupart des pays riches sont situés dans l'hémisphère nord (États-Unis, Canada, France, Suède, Japon...), sauf l'Australie et la Nouvelle-Zélande, situés géographiquement dans l'hémisphère sud. Au **Sud**, on trouve les pays plus défavorisés économiquement. De nos jours, le Nord représente **20%** de l'humanité et le Sud, **80%**, le Nord s'accapare **80%** de la richesse mondiale et laissant **20%** aux milliards d'êtres humains vivant au Sud.

Par ailleurs, il vaut mieux éviter de présenter les pays du Sud comme des «pays pauvres», car ces pays disposent souvent de ressources importantes, mais éprouvent les plus grandes difficultés à en tirer profit. Voyons tout de suite pourquoi.

LE DÉVELOPPEMENT INÉGAL

Après la Deuxième Guerre mondiale, les pays capitalistes de l'Ouest ont connu une longue phase de croissance économique et de prospérité, créée par un développement sans précédent des technologies industrielles, des transports et des communications. Mentionnons ici l'importance qu'a revêtue dans cette évolution l'application du Plan Marshall qui voulait lutter contre la famine, le désespoir, la pauvreté et le chaos qui avaient succédé à la guerre, tout en répondant aux intérêts politiques et économiques des États-Unis : venir en aide à l'Europe en crise ; faciliter les exportations étasuniennes ; lutter contre la propagation du communisme dans ces pays, considéré à l'époque comme un danger pour les pays capitalistes.

En contraste, la plupart des pays africains, asiatiques et latino-américains n'ont pas bénéficié de ce mouvement. En fait, ces pays du Sud n'ont eu d'autre choix que de fournir des matières premières aux pays industrialisés et d'en importer ensuite les produits finis, quitte à poursuivre la production de certains articles et denrées de base dans des entreprises qui, souvent, appartenaient à des sociétés du Nord.

Durant les années 1960, le prix des matières premières (minerais, bois, fruits tropicaux, café, etc.) a commencé à baisser étant donné la concurrence que se livraient les dizaines de pays exportateurs du Sud. Leurs populations, alors fortement en croissance, durent se partager des revenus nationaux stagnants, voire déclinants. Notons que les prix de ces produits de base sont généralement fixés au Nord et imposés au Sud.

Le résultat de tout cela a été un enrichissement progressif des pays du Nord et l'appauvrissement de plus en plus marqué des plus défavorisés de la planète durant les décennies 60, 70, 80 et 90. C'est ce qu'on appelle le **développement inégal**. Dans beaucoup de pays du Sud, les conditions de vie des populations continuent toujours de se détériorer, ce qui n'empêche pas cependant d'y trouver des poches de très grande richesse.

DES EXEMPLES DU DÉVELOPPEMENT INÉGAL

Le cas du chocolat en Côte d'Ivoire

Premier producteur de cacao au monde, la **Côte d'Ivoire** n'a jamais pu transformer sur place une partie importante de son **cacao** et surtout exporter du chocolat (produit fini) vers l'Europe ou les États-Unis, donc vers les marchés les plus lucratifs. C'est que ces pays imposent de fortes taxes sur le chocolat importé. Aucune taxe de ce genre n'a jamais été imposée sur le cacao, matière première en provenance du Sud. Les emplois de transformation dans l'industrie chocolatière ont été créés principalement en Belgique et en Suisse, plutôt qu'en Côte d'Ivoire ou dans d'autres pays du Sud, grands producteurs africains de cacao, comme le Nigeria et le Cameroun. Notons que la Côte d'Ivoire est devenu l'otage de sa monoculture de cacao pour répondre aux intérêts du pays colonisateur, la France.

Le cas du cuivre au Chili

Dans les années 1950 et 1960, le **Chili** fournissait du **cuivre** en grande quantité aux États-Unis et à d'autres pays du Nord. La plupart des mines de cuivre chiliennes étaient la propriété d'entreprises minières du Nord, en particulier de grandes sociétés étasuniennes, qui ne payaient au gouvernement chilien que des taxes assez modiques et qui sous-payaient la main-d'œuvre locale. Ces sociétés vendaient le minerai à d'autres entreprises du Nord, surtout à des groupes spécialisés dans la fabrication, à partir du cuivre, de filage électrique, un produit fini pour lequel la demande était très forte dans le monde entier. Parmi les clients de ces groupes, il y avait, bien sûr, le Chili. Ici encore, les emplois qualifiés ont été créés au Nord.¹

En 1964, les pays du Sud ont obtenu la création de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED, Genève). Ils voulaient, ce faisant,

obtenir un prix convenable et juste pour leurs produits, essentiellement des matières premières agricoles, forestières et minières, qu'ils offraient sur le marché international et, ainsi, assurer leur propre développement sans dépendre de l'aide internationale. Ils espéraient aussi qu'on leur laisse la possibilité de s'industrialiser et de profiter davantage du commerce mondial.

De plus, les pays du Sud proposèrent aux pays du Nord de mettre en place un « nouvel ordre économique international » (NOÉI) plus équitable. Peu désireux de partager la richesse, les pays du Nord firent la sourde oreille. Et, déjà dans les années 1980, le NOÉI avait été relégué aux oubliettes. Une exception : en 1973, les pays exportateurs de pétrole se sont regroupés au sein de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole), réussissant à imposer le prix de l'or noir très abondant de leur sous-sol. L'OPEP est une organisation intergouvernementale de pays visant à négocier avec les **sociétés pétrolières** pour tout ce qui touche à la production de **pétrole**, son **prix** et les futurs droits de **concessions**.

Le pétrole brut demeure le tout premier item du commerce international en valeur et en tonnage. Les membres de l'**OPEP** ont voulu contrôler l'offre de manière à éviter la surproduction et l'effondrement du cours mondial du baril de pétrole brut exprimé en dollars US.

Auparavant, c'étaient les sociétés pétrolières du Nord (Exxon, Shell, BP, etc.) qui fixaient le prix qu'elles payaient aux pays producteurs de brut : entre 3 et 5 \$ US le baril au début des années 1970.

Les 11 membres de l'OPEP sont tous des pays du Sud (Algérie, Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Indonésie, Irak, Iran, Koweït, Libye, Qatar, Nigeria, Venezuela). Certains pays producteurs du Sud n'en font pas partie (Mexique, Équateur...) de même que les pays pétroliers du Nord tels le **Canada**, les **États-Unis**, la **Russie**, le **Royaume-Uni** et la **Norvège**.

Ces dernières années, vu une demande mondiale en forte croissance, le prix du brut a énormément augmenté.

Cela a fait, pour une fois, le bonheur des pays producteurs, mais aussi, faut-il ajouter, celui des sociétés pétrolières du Nord... qui ont conservé un certain monopole dans le raffinage du brut.

Les pays du Sud n'ont pas renoncé à leur lutte pour une meilleure répartition des fruits du développement international et du commerce mondial. De nos jours, en cette période de libre échange tous azimuts, ils demandent, sans succès, aux pays du Nord d'ouvrir, sans restriction ni barrières tarifaires, leurs marchés aux produits transformés fabriqués au Sud.² Le Sud exige aussi de certains pays du Nord qu'ils arrêtent de déverser sur le marché international leurs surplus agricoles à des prix défiant toute concurrence. Appelées «dumping», ces pratiques sont très néfastes puisqu'une grande partie de la population des pays du Sud dépend encore de l'agriculture.



INJUSTES DÉSÉQUILIBRES DANS LE COMMERCE MONDIAL DES PRODUITS AGRICOLES

Pays du Nord, les membres de l'Union européenne, les États-Unis, le Canada et le Japon subventionnent leurs producteurs agricoles à hauteur de près d'un milliard\$ US par jour.

Par exemple, la production de **betterave à sucre** est encouragée en Europe jusque dans des pays qui, normalement, n'en produiraient pas puisque les conditions locales ne sont pas favorables à cette culture. Cela prive les pays du Sud d'un débouché pour le sucre – le sucre de canne – qu'ils sont capables de produire à bien meilleur coût.

Le gouvernement des États-Unis subventionne largement ses planteurs de **coton** tant et si bien que ce pays est devenu un très gros exportateur de coton. Ce produit

est exporté à un prix nettement inférieur à son coût de production. Cette pratique déloyale, appelée «**dumping**», fait baisser le cours mondial du coton et donc les revenus des producteurs cotonniers d'ailleurs : ceux du Brésil et, en particulier, les millions de paysans de l'Afrique de l'Ouest. Bien entendu, ces derniers ne bénéficient d'aucune mesure de soutien du revenu. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a reconnu les États-Unis coupables de dumping, mais ce pays tarde à s'amender.

Le dumping de produits alimentaires, des **céréales** en particulier, auquel se livre cette même grande puissance à travers son programme d'aide alimentaire a également des effets pervers sur les économies principalement agricoles du Sud.

Source : www.lesechos.fr et **Oxfam International**, Deux poids, deux mesures : Commerce, globalisation, et lutte contre la pauvreté, 2002

Dans ce contexte de disparité grandissante entre le Nord et le Sud, les pays des deux hémisphères siègent, côte à côte, à l'Assemblée générale des Nations unies (New York), au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC, Genève, Suisse) ainsi que dans bien d'autres organisations. Dans tous ces forums, les pays du Sud arrivent difficilement à se faire entendre. Contrairement à ce qui se passe à l'OPEP, par exemple, ils ne parlent pas toujours d'une même voix. Et les sujets de discussion sont généralement fixés par les grands pays du Nord.

LE SUD ÉCRASÉ PAR LES DETTES

En plus des inégalités produites par ce système économique mondial injuste et déséquilibré, les pays du Sud croulent sous le poids de leurs importantes **dettes publiques**. Ils doivent des centaines de milliards de dollars aux gouvernements et aux banques commerciales du Nord ainsi qu'aux grandes institutions financières internationales : Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Banque africaine de développement, etc. Les pays du Sud réclament que ces dettes soient allégées, sinon effacées.

À partir de 1973, les riches pays pétroliers du Sud ont placé leurs milliards de pétrodollars dans les banques du Nord. Celles-ci ont aussitôt cherché des clients emprunteurs, y compris dans le Sud, sans trop se soucier de la rentabilité réelle des projets qu'elles acceptaient de financer. Bien des gouvernements du Sud ont voulu profiter de cette manne, sans trop se soucier de devoir payer des intérêts importants sur les prêts obtenus trop facilement, et de devoir rembourser, un jour, le capital, en dollars étasuniens ou dans une autre devise forte. Puis, les pays du Sud ont été nombreux à subir une décroissance économique, ce qui les a placés dans une situation où il est devenu très difficile d'honorer leurs engagements financiers. Dans plusieurs cas, une partie des fonds empruntés a été détournée à des fins personnelles par des dirigeants despotes. Les États ont néanmoins été dans l'obligation de rembourser le tout, au détriment du bien-être de larges secteurs de leur population qui ne peuvent recevoir les services de base de l'éducation et des soins de santé, par exemple.

LA DETTE PUBLIQUE, FREIN AU DÉVELOPPEMENT DES PAYS APPAUVRIS

Obtenir un prêt personnel auprès d'une institution financière est une pratique courante. De la même manière, quand leurs obligations dépassent les moyens financiers dont ils disposent, les États recherchent aussi des fonds auprès des institutions financières. Si un gouvernement emprunte pour construire un pont, une installation portuaire ou une université, ce n'est pas nécessairement néfaste puisque de tels investissements sont susceptibles de contribuer au bien-être de la population et à la croissance de l'économie nationale. Mais un gouvernement réduit à emprunter pour payer ses fonctionnaires est dans une bien mauvaise posture, exactement comme une personne qui emprunterait pour payer ses factures d'épicerie.

La **dette publique** d'un pays est l'ensemble des sommes dues par un gouvernement à ses créanciers nationaux et internationaux. Une dette publique contractée auprès des institutions nationales (banques) ou d'épargnants nationaux (bons du trésor) est préférable à une dette contractée principalement auprès de créanciers étrangers. Si cette dette est libellée, par exemple, en euros et que la monnaie de ce pays perd 25% de sa valeur par rapport à l'euro, le service de la dette publique s'alourdit de 25%. Le service de la dette publique (paiement des intérêts + remboursement du capital) ne devrait pas dépasser le dixième des revenus globaux d'un gouvernement. Quand un État doit allouer autant d'argent au service de la dette publique qu'à la santé ou à l'éducation, sa dette est déjà devenue

excessive, d'autant plus que trop souvent l'argent emprunté n'a pas servi au mieux-être des peuples au nom desquels elle a été contractée et dont le montant initial a déjà très souvent été remboursé plusieurs fois.

Pour «rencontrer leurs obligations», certains gouvernements d'Amérique latine n'ont pas hésité à emprunter de nouveau sur le marché international pour renflouer leurs caisses. Ce phénomène a aggravé la problématique de l'endettement et de ses conséquences terribles sur les populations.

Rappelons qu'une bonne part de l'aide publique au développement a été consentie sous forme de prêts remboursables. En effet, la Banque mondiale, les autres banques multilatérales (Banque interaméricaine de développement, etc.) et le Fonds monétaire international n'accordent que des prêts, bien qu'à des taux d'intérêt plus faibles que les banques privées. Tous les pays n'ont pas suivi l'exemple du Canada dont l'aide est entièrement accordée sous forme de dons depuis 1986.

Ces programmes d'aide publique au développement financés par la Banque mondiale ou une autre institution financière internationale (Banque asiatique de développement, Banque africaine de développement, etc.), ont des résultats qui n'ont souvent pas été à la hauteur de leurs coûts élevés et des attentes locales. Signalons ici qu'une partie non négligeable des aides étrangères publiques a été détournée, au Sud, par des chefs politiques peu scrupuleux. Pensons à Mobutu (RDC) ou à Marcos (Philippines), qui avaient accumulé des fortunes colossales à même les sommes consenties par les gouvernements du Nord en faveur des populations dominées par ces dictateurs.

Pour toutes ces raisons, nombre de pays du Sud se sont retrouvés avec une lourde dette publique sur les épaules. Le Mexique a été le premier pays, en 1982, à se déclarer incapable de payer les intérêts de sa dette. Plusieurs autres pays ont suivi, comme le Pérou en 1985. Le Fonds monétaire international (FMI), grand policier du système financier international, entre alors en scène: il allonge des fonds à ces pays pour leur permettre d'honorer leurs engagements et étire la période de remboursement, tout en imposant aux pays débiteurs des conditions draconiennes: congédiement de fonctionnaires, suppression des subventions au transport en commun, ouverture de leur marché au libre-échange, etc. Ce sont les fameux PAS (Programmes

d'ajustement structurel). Contrairement à ce qui est prévu sur papier, ces interventions aggravent la situation d'endettement et de pauvreté des pays concernés, sans évidemment les sortir du marasme.

Tous identifiables aux pays du Sud, les pays pauvres très endettés (PPTÉ) sont actuellement au nombre de 41. La plupart d'entre eux ont dû sabrer dans leurs budgets de santé et d'éducation pour payer les intérêts et rembourser le capital de leurs dettes publiques. Pour les populations concernées, loin d'être des bénédictions, le crédit bon marché des années 1970 auquel a recouru leur dirigeant despote, et l'aide internationale remboursable des années 1980 se sont transformés en véritables cauchemars. Les pays du Sud sont carrément étranglés par leurs dettes.

AMPLEUR DE L'ENDETTEMENT DES PAYS DU SUD

En 1980, les dettes publiques des pays du Sud totalisaient 560 milliards \$ US. Fin 2001, selon les statistiques de la Banque mondiale, la note était de 2 450 milliards, soit près de quatre fois plus.

Entre 1970 et 2002, les pays africains ont obtenu pas moins de 294 milliards \$ US en prêts; ils ont déjà remboursé 298 milliards et ils se retrouvent avec des dettes de 200 milliards au terme de cette période.

Sources: Banque mondiale, World Development Indicators, 2001
Campagne *Make Poverty History*

NOTES :

1. Élu démocratiquement à la tête de la République du Chili en 1973, le président Allende a procédé rapidement à la nationalisation des mines du cuivre. Son gouvernement fut bientôt renversé, et lui-même fut assassiné.
2. Depuis janvier 2003, le Canada a renoncé à tout droit de douane et à tout quota d'importation pour les produits provenant des pays les moins avancés. Pour savoir ce qu'il faut entendre par « pays moins avancés » (PMA), voir le glossaire à la fin.

**DES GESTES CONCRETS DE SOLIDARITÉ**

Solidarité, commerce et développement

Organisme : **Comité de Solidarité/
Trois-Rivières**

Le Comité de Solidarité/Trois-Rivières (CS/TR) a mis en place un service de billetterie solidAIRE pour des voyages de groupes à l'étranger. Ce nouveau service est géré par une entreprise d'économie sociale créée par le CS/TR sous le nom de SND (*Solidaridad Negocios Desarrollo* pour « Solidarité, commerce et développement ») afin de promouvoir l'équité et la justice dans les relations commerciales avec les pays du Sud. Dans le contexte de la mondialisation, de plus en plus de citoyens et citoyennes sont à la recherche de relations plus justes avec les populations du Sud. Le commerce équitable et le tourisme solidaire s'inscrivent dans cette voie. C'est pour répondre à cette demande en pleine croissance que le Comité de Solidarité/Trois-Rivières (CS/TR) a lancé ce projet.

www.cs3r.org

Les pays du Sud

sont carrément

étranglés

par leurs dettes.

FICHE 2

Les racines du déséquilibre

Essayons maintenant de comprendre l'origine et l'évolution des inégalités grandissantes entre les peuples.

La coopération et la solidarité internationale n'ont pas pu véritablement se développer avant les années 1950, alors que sévissait encore l'époque coloniale inaugurée au début du XVI^e siècle. Jusqu'à la toute fin de cette décennie, les pays d'Afrique, d'Asie et d'ailleurs étaient des « possessions coloniales » ou des « protectorats » de la France, du Royaume-Uni, du Portugal ou d'autres pays européens.

Toujours à cette époque, sur le plan politique, ces pays occidentaux exerçaient leur domination, souvent avec brutalité, sur des peuples conquis au nom de valeurs « chrétiennes occidentales » qui cachaient souvent des intérêts moins louables. Ces pays dominés commençaient à manifester leur désir d'indépendance. Sur le plan économique, les colonisateurs pillaient à volonté les matières premières qu'ils trouvaient dans leurs colonies (minerais, bois) ou faisaient produire (plantations de canne à sucre, d'hévéas pour le caoutchouc ou de palmiers à l'huile pour le savon), tout en y écoulant leurs propres produits transformés : biens de consommation, véhicules, machinerie... Sur le plan culturel, les nations colonisatrices se percevaient généralement comme détentrices de la « civilisation » dont elles voulaient faire bénéficier les peuples conquis.

Vieux de plusieurs siècles, l'ordre colonial ne pouvait cependant pas s'éterniser. Dans les années 1880, les États-Unis d'Amérique, ex-colonie britannique, sont devenus, grâce à la technologie et au savoir-faire européens qu'ils détenaient, la première puissance agricole et industrielle du monde, devant la Grande Bretagne qui, à l'époque, passait encore pour la première puissance politique et militaire de la planète. L'émergence, en Amérique, d'un pays occidental puissant affranchi du carcan colonial annonçait la fin de l'ère coloniale. Le rejet du colonialisme s'était cependant

déjà fait sentir dans d'autres pays du nouveau continent : Haïti, libéré de la France en 1804, le Venezuela et plusieurs pays latino-américains devenus indépendants dans les premières années du XIX^e siècle.



Au XX^e siècle, les luttes pour la décolonisation se livrent dans les colonies européennes d'Afrique et d'Asie, alimentées entre autres par la participation de nombreux « colonisés » aux deux Grandes Guerres que se livrèrent entre elles les puissances coloniales. Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale (1939-45), s'ouvre un nouveau chapitre de l'histoire humaine. C'est le commencement de la fin de la domination politique coloniale avec, en Asie, l'indépendance des Philippines (1946), de la Birmanie, de l'Inde et du Pakistan (1947), du Ceylan – rebaptisé plus tard Sri Lanka – (1948), du Cambodge (1949), de l'Indonésie (1950), puis, en Afrique, du Maroc, de la Tunisie, du Soudan (1956), du Ghana (1957), et de la République de Guinée (1958). Les autres anciennes colonies africaines ont acquis leur indépendance durant les années 1960, mises à part celles du Portugal qui ne devinrent politiquement autonomes qu'en 1975.

Pour les peuples nouvellement libérés du carcan colonial, tous les espoirs semblaient permis. Leurs populations avaient cru qu'une fois devenues politiquement souveraines, elles allaient automatiquement progresser sur la voie du développement social et économique. C'était méconnaître, d'une part, l'influence que les anciennes métropoles coloniales allaient le plus souvent conserver sur la politique et l'économie de leurs anciennes colonies, et sous-estimer, d'autre part, le poids des rivalités entre deux nouvelles grandes puissances qui, désormais, ambitionnaient de contrôler, sinon de dominer, le monde : les États-Unis et l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS).

Affaiblis après des années de guerre, les pays colonisateurs et les autres pays occidentaux se sont alignés sur l'un ou l'autre des deux vastes et puissants blocs : le bloc capitaliste, dominé par les États-Unis, regroupait la Grande-Bretagne de même que le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande ainsi que d'autres puissances coloniales européennes déclinantes (France, Portugal, etc.) ; le second bloc, le bloc soviétique, rassemblait, autour de la Russie (URSS), les pays d'Europe de l'Est (Pologne, Hongrie, Tchécoslovaquie...).

C'est dans ce contexte de Guerre froide que se sont vécues les indépendances qu'on vient d'évoquer au paragraphe précédent. Les leaders indépendantistes étaient contraints de s'aligner sur l'un ou l'autre des blocs, dont les intérêts géopolitiques comptaient souvent beaucoup plus que le bien-être des peuples aspirant à la liberté. Certains pays nouvellement indépendants se sont carrément associés à un camp, la Chine (1949) par exemple, et, plus tard, Cuba (1959).

Tous les autres jeunes pays d'Afrique ou d'Asie, auxquels se sont joints les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, faisaient partie de ce qu'on a longtemps appelé le « Tiers-monde », le premier monde étant le bloc occidental capitaliste, le deuxième, le bloc soviétique communiste. Par ailleurs, trois grands leaders se sont faits les défenseurs des aspirations politiques, économiques et sociales de ces quelques 115 pays. Nehru de l'Inde, Nasser d'Égypte et Tito de Yougoslavie ont conduit des pourparlers qui ont abouti à la célèbre Conférence de Bandung en 1955. Le Mouvement des pays non-alignés était né et marquait la fin de l'ère coloniale.

Les années 1960, 70 et 80 furent profondément marquées par les incessantes luttes d'influence entre l'**Ouest** capitaliste ou « monde libre » et l'**Est** socialiste formé par les « pays du Rideau de fer ». La **Guerre froide** sévissait, et les deux grands ensembles cherchaient par tous les moyens à consolider ou à étendre leur zone d'influence respective, tout en s'employant à déjouer les manœuvres de l'autre camp.

Malgré cela, l'influence conservée par les anciennes puissances coloniales de même que les rivalités entre l'Ouest et l'Est pour s'aligner les nouveaux pays indépendants ont été extrêmement néfastes à l'obtention de la véritable autonomie politique et du développement économique autonome des pays concernés.

FIN DE LA GUERRE FROIDE

Depuis l'effondrement du régime soviétique en 1990-91, la Russie et la plupart des pays associés à l'ex-URSS se sont ouverts au capitalisme. Les ex-pays socialistes ont été qualifiés de « pays en transition » : leurs économies nationales ont plus ou moins délaissé le modèle socialiste pour se rapprocher de l'économie de marché.

Même s'ils sont encore dirigés par des partis communistes, la Chine et le Vietnam ont également ouvert leurs frontières aux gens d'affaires du Nord. Ces derniers se sont révélés fortement attirés par une main-d'œuvre industrielle de mieux en mieux formée. Surtout, cette main-d'œuvre surabondante continuera d'être à très bon marché pour des décennies encore, d'où des prix plus bas sur le marché international pour les produits fabriqués en Chine et des marges de profit plus importantes que jamais auparavant pour les investisseurs étasuniens, européens, japonais, etc.

L'économie actuelle dominée par le néolibéralisme et la nécessité proclamée d'ouvrir les frontières, de libéraliser le marché, de tout privatiser, y compris les services de base aux populations (éducation, santé) conduit à la création d'emplois non plus au Nord comme auparavant, mais dans un très petit nombre de pays du Sud, notamment en Chine, qui est en train de devenir « l'atelier du monde ». Conséquence : un grand bouleversement non seulement pour les pays du Nord (délocalisation d'entreprises, pertes d'emplois), mais aussi pour les autres pays du Sud, mis en compétition entre eux, et incapables actuellement de rivaliser avec la main-d'œuvre chinoise.

La fin du colonialisme aurait pu annoncer une ère de rapports moins inégalitaires entre les peuples. La Guerre froide est venue brouiller les cartes. Et maintenant la mondialisation néolibérale crée un climat de compétition dommageable aux économies émergentes.

*La fin du colonialisme
aurait pu
annoncer une ère
de rapports
moins inégalitaires
entre les peuples.
La Guerre froide
est venue
brouiller les cartes.*



FICHE 3

L'origine de l'aide internationale

Dès 1947, le gouvernement des États-Unis investit des milliards de dollars dans le **Plan Marshall**, vaste programme d'appui au relèvement économique d'une Europe de l'Ouest dévastée par la guerre 1939-45. Considéré comme un franc succès, ce plan porte le nom de son concepteur, l'Étatsunien Georges C. Marshall, secrétaire d'État en 1949.

Puis, jusqu'à la chute du mur de Berlin, le 9 novembre 1989, l'aide au développement a beaucoup répondu à des exigences stratégiques de lutte des pays développés contre le communisme.

Le Plan de Colombo (1951-57), conçu par les États-Unis et leurs alliés, dont le Canada, visait à offrir une aide financière aux pays asiatiques dans leurs efforts de modernisation. Il a servi peut-être davantage à contrer l'attrait que le communisme exerçait sur les pays d'Asie tels que le Pakistan, l'Inde, le Sri Lanka et la Thaïlande.

D'autre part, en 1954, les États-Unis apportent une aide massive à la Corée du Sud : ils veulent faire de ce pays un rempart contre la Chine communiste, comme ils avaient utilisé l'Allemagne de l'Ouest face à l'Europe de l'Est et à l'URSS : une barrière à l'expansion du communisme et une vitrine de la prospérité capitaliste. Cette stratégie non violente de lutte contre le communisme a assez bien réussi : depuis 1996, la Corée du Sud est vue comme un pays développé. Quant à la Corée du Nord, satellite de la Chine, elle s'est enfoncée dans le totalitarisme et la misère. Depuis ces mêmes années, les États-Unis fournissent également une aide très importante à Taiwan, dont ils ont fait la vitrine du mode de vie capitaliste aux portes de la Chine.

Les motivations politiques présentes dans l'aide au développement sont particulièrement évidentes dans le fait

que le principal pays bénéficiaire de l'aide étasunienne depuis les années 1960, c'est Israël, un pays qui a commencé à connaître une certaine prospérité à partir des années 1980. En 2003 et en 2004, alors considéré comme un pays développé, Israël a encore obtenu des États-Unis une aide de quelques 525 millions \$ US. Le produit national brut par habitant y était pourtant de plus de 16 750 \$ US à ce moment-là.⁵ Israël est le principal allié des États-Unis au Moyen-Orient.

Pour transformer en aide plus désintéressée l'aide publique au développement, les organisations non gouvernementales de coopération et de solidarité internationale du Nord ont joué un rôle tout à fait crucial. Elles ont encore beaucoup à faire.

LES VRAIES PRIORITÉS DU NORD

Les gouvernements des pays riches ont toujours eu d'autres priorités beaucoup plus pressantes que l'épanouissement économique et social des populations du Sud. Ils ont toujours cherché à assurer d'abord la plus grande marge de manœuvre possible, partout dans le monde, à leurs entreprises et à leurs investisseurs. Ils tiennent également à pérenniser un système économique mondial qui fonctionne principalement au profit des pays les plus avancés, à savoir les pays industrialisés eux-mêmes.

Des années 1950 à la chute de l'URSS en 1990-1991, les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, le Canada et bien d'autres pays occidentaux se sont préoccupés avant tout de stopper l'**expansion du communisme**. En effet, chaque fois qu'un pays se rangeait du côté du bloc communiste, ils perdaient un fournisseur de matières premières et un marché pour leurs exportations.

Depuis le 11 septembre 2001, c'est la **lutte au terrorisme**. L'attaque et la chute des tours jumelles du World Trade Center a mené à l'envoi de troupes de l'OTAN en Afghanistan, justifié l'invasion injustifiable de l'Irak, légitimé la chasse aux extrémistes musulmans partout dans le monde, permis d'étiqueter la Corée du Nord et l'Iran comme pays de l'axe du mal. Notons que beaucoup des pays occupés ou visés recèlent des réserves considérables de pétrole et que les pays occidentaux ont beaucoup de mal à garder une liberté d'action par rapport aux États-Unis, seule grande puissance mondiale.

NOTES:

5. Ces données sont celles de l'OCDE et de la Banque mondiale.



DES GESTES CONCRETS DE SOLIDARITÉ

Campagne Afghanistan

Organisme : **Comité de Solidarité/
Trois-Rivières**

Le Comité de Solidarité/Trois-Rivières, en collaboration avec le Collectif Échec à la guerre et l'Association québécoise des organismes de coopération internationale poursuit activement une campagne demandant le retrait immédiat des troupes canadiennes engagées dans des opérations de combat en Afghanistan. L'un des objectifs principaux de la campagne est d'offrir au grand public une information juste sur les impacts réels du nouveau mandat de l'armée canadienne en Afghanistan. Cette campagne vise à promouvoir une assistance à l'Afghanistan qui serait orchestrée à partir d'un réseau de coopération internationale concertée, solidaire, désintéressée, et sans arme. Un développement durable de l'Afghanistan ne peut s'appuyer que sur des actions pacifiques visant à réduire la pauvreté, et à redonner à la population afghane les moyens de se prendre en main, tel que préconisé par les Objectifs du Millénaire auxquels le Canada adhère, et dûment adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies.

www.cs3r.org

COOPÉRATION INTERNATIONALE : LA RECHERCHE D'UN ÉQUILIBRE NORD-SUD

FICHE 4

L'édification du système mondial de l'aide

La Deuxième Guerre mondiale se termine en 1945. Le monde a changé. Le désir de paix s'impose et, avec la contribution de quelques responsables éclairés, les gouvernements décident de se donner un instrument susceptible de permettre à l'avenir la résolution des conflits. Naît alors, en 1948, l'Organisation des Nations unies, fondée sur la célèbre Déclaration universelle des droits de l'homme. À l'intérieur de cette enceinte globale, on voit progressivement apparaître divers instruments (conseils, départements, traités, ...) par lesquels les pays du monde espèrent éviter les guerres, réduire les inégalités, maintenir la paix : la FAO (alimentation et agriculture), l'UNICEF (enfants), l'UNESCO (éducation, science, culture) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ces quatre grandes agences de l'ONU ont une vocation d'aide aux pays défavorisés. Les trois premières sont connues sous leur sigle anglais : *United Nations International Children's Emergency Fund* (UNICEF), *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation* (UNESCO) et *Food and Agriculture Organisation* (FAO). Les sièges sociaux de la FAO, de l'UNICEF, de l'UNESCO et de l'OMS sont à Rome, New York, Paris et Genève, respectivement.⁶

Quelques années auparavant, en 1944, les délégués de plusieurs pays déjà indépendants (la période coloniale n'est pas encore terminée) s'entendent, à Bretton Woods, petite ville du nord des États-Unis, sur l'instauration d'un système monétaire international d'après-guerre reposant sur la convertibilité des devises, la stabilité des taux de change et le libre-échange. Pour atteindre ces objectifs, on met sur pied deux institutions financières internationales (IFI) : le

Fonds monétaire international (FMI) et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement ou Banque mondiale (BM). L'intention des délégués était de fournir une aide économique pour reconstruire l'Europe d'après-guerre. Ces institutions financières internationales et l'ONU contribuent désormais, souvent de façon antagoniste, à la gestion du monde.

En 1965, répondant aux besoins des nouveaux pays indépendants depuis l'après-guerre – et ils étaient nombreux et pauvres – l'ONU a mis à leur disposition des experts aux compétences diverses, origine de l'actuel Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Dix ans après le lancement du Plan de Colombo, les pays industrialisés identifiables à l'Ouest mettent sur pied des agences publiques d'aide au développement international, s'inspirant de la structure qui avait présidé au Plan Marshall. Les pays anciennement colonisés par la France, le Royaume-Uni et d'autres ne disposaient toutefois pas des mêmes atouts que les pays européens ravagés par la Deuxième Guerre mondiale, qui, avant celle-ci, avaient bâti par eux-mêmes leur économie nationale.⁷

En **1960** et **1961**, les gouvernements étasunien, français et canadien mettent respectivement sur pied l'USAID (*United States Agency for International Development*), le ministère de la Coopération internationale, et le Bureau de l'aide extérieure, devenu l'ACDI (Agence canadienne de développement international). La Suède, le Danemark, la Norvège et la Grande-Bretagne emboîtent le pas entre 1962 et 1964. Plus tardivement, en 1978, l'Italie crée un département

chargé spécifiquement de la coopération pour le développement au sein de son ministère des Affaires étrangères; en 1991, la Corée du Sud se lance elle-même dans l'aide au développement par l'intermédiaire de la *Korean International Cooperation Agency* (KOICA).

Toutes ces structures ont reçu un mandat polyvalent d'aide au développement, contrairement aux agences spécialisées des Nations unies qui ont des mandats spécifiques: la santé pour l'OMS, l'agriculture pour la FAO, par exemple.

Les agences de ces pays industrialisés ont élaboré et réalisé des programmes d'appui au développement dans les pays ou secteurs jugés prioritaires par leur gouvernement respectif. Par exemple, le ministère français de la Coopération internationale s'est d'abord intéressé aux anciennes colonies françaises d'Afrique. L'USAID a identifié la croissance démographique rapide des pays du Sud comme l'un des grands problèmes à résoudre le plus rapidement possible grâce à des programmes de planification des naissances et à d'autres mesures plus contestables.⁸ Le Canada a apporté une aide aux pays du Commonwealth britannique, dont il fait lui-même partie (Bangladesh, Ghana, Jamaïque, etc.) avant de se tourner vers des pays identifiés à la Francophonie (Gabon, Sénégal, Mali, Haïti, etc.)

L'Assemblée générale de l'ONU décrète que les années 1961-70 seront la Décennie du développement. Puis, les pays du Nord, alors en train de se doter de politiques d'aide au développement, créent, en 1961, le **Comité d'aide au développement** (CAD), un organe relevant de la toute nouvelle Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) à Paris. Y participent les délégations de l'Allemagne de l'Ouest, de la Belgique, du Canada, des États-Unis, de la France, de l'Italie, du Japon, des Pays-Bas, du Portugal, du Royaume-Uni et de la Communauté économique européenne (CEE).⁹ L'un des mandats du CAD consiste à identifier les pays habilités à recevoir une aide publique au développement et à rayer de la liste les pays qui réussissent leur décollage économique.

C'est en 1969 que le CAD a adopté officiellement la notion d'**aide publique au développement** en précisant qu'il s'agissait uniquement des transferts, par les gouvernements, de ressources, sous forme de dons ou de prêts à faible taux d'intérêt,

directement axés sur le développement économique et social des pays pauvres.

La même année, fut déposé le rapport Partenaires en développement, fruit des travaux d'un comité international de la Banque mondiale. Ce groupe fut mieux connu sous le nom de **Commission Pearson**, du nom de son président, Lester B. Pearson, premier ministre canadien de 1963 à 1968.¹⁰ La Commission Pearson invita tous les gouvernements des pays riches à consacrer progressivement, pour atteindre en 1980, 0,7% de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement (APD).

Rappelons que, déjà en 1958, le Conseil mondial des Églises avait fait circuler à l'Assemblée générale de l'ONU une note exhortant les pays riches à allouer 1% de leur revenu national à l'aide aux pays défavorisés sous forme de dons ou de prêts à faible taux d'intérêt. Quand, trois ans plus tard, la même assemblée décréta que les années 1961-70 seraient la Décennie du développement, elle formula l'espoir que les fonds attribués à l'aide internationale allaient croître de manière à ce que soit atteint dans les meilleurs délais le seuil de 1% des revenus nationaux combinés des pays économiquement avancés. La recommandation de la Commission Pearson fut un compromis.

NOTES :

6. À noter que la FAO fut créée à Québec en 1945 et que ses 50 ans furent aussi célébrés dans la Vieille Capitale.
7. La structure étasunienne qui avait coordonné le Plan Marshall portait le nom d'*Economic Cooperation Agency* (ECA). Elle a eu comme vis-à-vis européen l'OECE, l'Organisation européenne de coopération économique, instituée en 1948.
8. Dans les années 1960 et 1970, les États-Unis auraient été jusqu'à distribuer aux populations de quelques pays du Sud, à l'insu de celles-ci, une «aide alimentaire» comportant des substances stérilisantes.
9. Fondement légal de l'Union européenne actuelle, le Traité de Rome (1957) prévoyait déjà la création d'un Fonds européen pour le développement international. La CEE a été la devancière de l'Union européenne (UE).
10. M. Pearson a reçu le Prix Nobel de la paix en 1957. Il a été secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada de 1948 à 1957. Il est décédé à Ottawa en décembre 1972.

FICHE 5

Les mille et un visages de la coopération et de la solidarité internationale

LA COOPÉRATION OFFICIELLE NORD-SUD

La coopération officielle Nord-Sud prend diverses formes :

- (a) les programmes d'aide au développement international financés par les gouvernements des pays industrialisés. On parle ici de coopération de pays à pays ou encore de coopération **bilatérale** (la coopération « à deux côtés », par exemple entre le Canada et le Sénégal).
- (b) les programmes d'aide réalisés par des organismes internationaux, en particulier l'Organisation des Nations unies (ONU, New York) et ses agences : OMS, FAO, etc. En d'autres mots, il s'agit de la coopération **multilatérale**, « à plusieurs côtés », puisque les programmes de coopération internationale des Nations unies sont financés par l'ensemble des pays riches et bénéficient à l'ensemble des pays du Sud.

La coopération officielle recouvre aussi des initiatives engageant d'autres paliers de gouvernements que les États nationaux. Le gouvernement du Québec, par exemple, a beaucoup fait pour le peuple haïtien. Des villes du Canada et d'ailleurs appuient des administrations municipales dans les pays du Sud auxquelles elles sont liées par jumelage.

LA COOPÉRATION NON GOUVERNEMENTALE NORD-SUD

On parle aussi de coopération **non gouvernementale Nord-Sud**, par laquelle la solidarité entre les peuples eux-mêmes s'exprime.

Parfois intégrée dans les programmes officiels de coopération internationale, la coopération non gouvernementale se réalise le plus souvent à petite échelle. Mais les initiatives de ce genre sont tellement nombreuses qu'elles représentent une part non négligeable de l'effort Nord – Sud de lutte contre les inégalités dans le monde.

En 2003-04, l'OCDE estime à plus de 10 milliards\$ US l'apport des groupes privés de coopération internationale à but non lucratif, ce qui représente près de 15% de l'apport public des 22 pays officiellement engagés dans l'aide au développement. De ces 10 milliards, 566 millions, un chiffre sans doute partiel, sont venus du Canada. À elles seules, les organisations de la société civile étasunienne ont fourni plus de 6 milliards (argent, aide matérielle et services volontaires dans ce cas-ci). Le montant de 10 milliards\$ US ne comprend apparemment pas les contributions des fondations privées appuyant des projets dans les pays du Sud (plus de 1,5 milliard\$), ni les transferts de fonds réalisés par des Églises chrétiennes pour leurs œuvres dans ces mêmes pays (au moins 3,5 milliards\$). Aux États-Unis, les aides privées équivalent à environ 50% de l'aide publique. Au Canada, la proportion est de 20 à 25%.¹¹

La coopération internationale se réalise aussi à travers une multitude d'actions privées, en particulier celles qui émanent des associations à but non lucratif, autrement dit de la société civile.

LA COOPÉRATION SUD-SUD

Enfin, on ne peut pas passer sous silence les gestes de coopération qui, depuis une dizaine d'années surtout, se multiplient entre pays en développement. Certains sont allés plus loin que d'autres, par exemple en éducation ou en agriculture. C'est ce qu'on appelle la **coopération Sud-Sud**.

Certaines de ces initiatives Sud-Sud sont le fait de gouvernements. Par exemple, Cuba fournit des médecins au Venezuela qui, en retour, lui donne du pétrole. D'autres initiatives sont portées par des organisations citoyennes de solidarité. Ainsi, un groupe humanitaire basé dans une ville de Malaisie appuie une communauté rurale reculée du Népal, également en Asie. Certaines de ces initiatives font partie de la coopération officielle, gouvernementale, et,

d'autres expriment la coopération non gouvernementale, de la société civile.

Il peut être utile de mentionner ici la coopération non gouvernementale « trilatérale » dans laquelle une organisation du Nord aide une initiative qui marche bien dans un pays du Sud à se développer dans un autre pays ou une autre région du Sud.

LA SOCIÉTÉ CIVILE... C'EST QUOI ?

Selon certains auteurs, la société civile regroupe l'ensemble des rapports interindividuels, des structures sociales, économiques, culturelles, religieuses, qui se déploient dans une société donnée, en dehors du cadre et de l'intervention de l'État. On y trouve par exemple des mouvements anti-pauvreté, des associations professionnelles, des clans traditionnels, des défenseurs des consommateurs, des groupes militant pour la démocratie ou en faveur de la coopération pour le développement, des écologistes, des groupes de pression ethniques, des fondations philanthropiques, des ordres de professions libérales, des organisations

humanitaires, des cercles de réflexion, des réseaux de femmes, des associations de jeunesse et bien d'autres. On identifie parfois la société civile aux organisations citoyennes.

Parmi ces dernières, on rencontre les organismes de coopération internationale (OCI), communément appelées « organisations non gouvernementales » (ONG), sous-entendant le fait qu'ils œuvrent en solidarité et coopération internationale.

La société civile constitue une composante aussi essentielle de la nation que les institutions publiques de l'État (ministères, sociétés parapubliques).

NOTES :

11. Toutes proportions gardées, le gouvernement étasunien fournit moins d'APD que son vis-à-vis canadien.



DES GESTES CONCRETS DE SOLIDARITÉ

Un programme de développement sanitaire

Organisme : **Oxfam-Québec**

Au Niger, la solidarité règle bien des problèmes. Une association africaine, soutenue par Oxfam-Québec a décidé de mettre en place à Kohan-Kourtéré un mini-programme de développement sanitaire. Deux puits ont été creusés avec les habitants du village et un groupe d'entre eux a été formé pour l'entretien des installations. Un poste sanitaire a été construit et deux femmes ont été formées au rôle de volontaire de santé et un villageois à celui de pharmacien bénévole. Et ça marche, suffisamment pour que le taux de mortalité infantile ait baissé.

www.oxfam.qc.ca

FICHE 6

Évolution de l'aide publique au développement

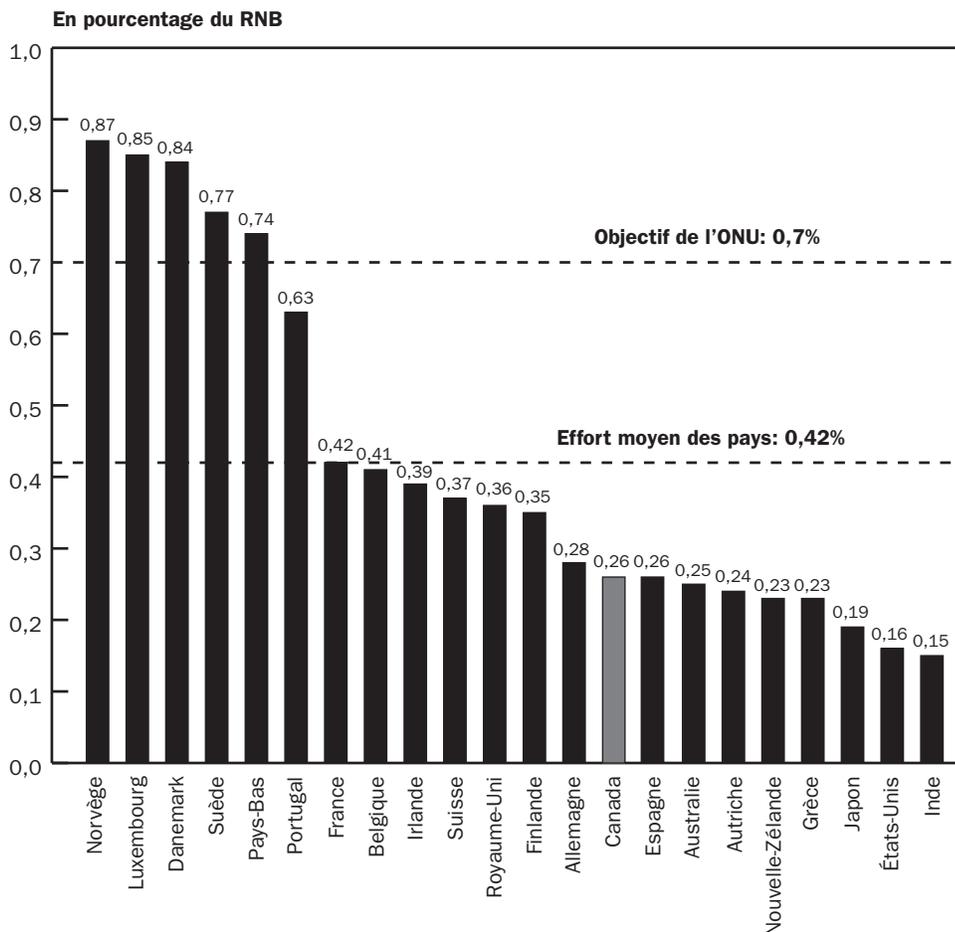
En 1970, l'Assemblée générale de l'ONU endosse avec un certain enthousiasme la proposition de la Commission Pearson: elle invite alors chaque pays du Nord à consacrer l'équivalent de **0,7%** de son produit national brut (PNB) à l'aide au développement des pays du Sud. L'aide des pays riches membres du CAD aux pays du Sud se chiffre alors à environ 0,33% de leurs PNB combinés, soit moins de la moitié de la proportion recommandée.

Malgré les promesses, ces pays sont dans l'ensemble restés fort éloignés de l'objectif, la proportion étant de 0,28% en

1975; de 0,35% en 1980; de 0,33% en 1990; de 0,28% en 1995; de 0,22% en 2000; de 0,25% en 2003; de 0,26% en 2004; et de 0,33% en 2005.

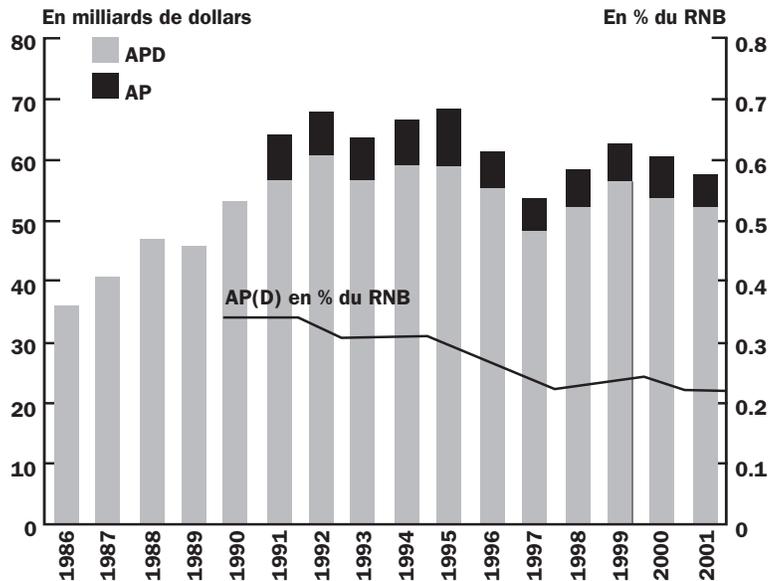
Après le démantèlement du bloc soviétique en 1991, les pays du Sud espéraient qu'une partie des centaines de milliards engloutis par les pays industrialisés dans les dépenses d'armement durant la Guerre froide serait convertie en «dividendes de la paix», autrement dit en aide publique au développement. Leurs espoirs furent amèrement déçus.

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT NETTE EN POURCENTAGE DU REVENU NATIONAL BRUT, 2004



Source: OCDE, 2005

L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EN CHIFFRES



Les 106,5 milliards\$ US octroyés en 2005 au titre de l'APD ne représentent que la moitié des 212 milliards nécessaires pour atteindre l'objectif du 0,7% du PNB fixé en 1970. Ajoutons que l'aide au développement ne fait pas le poids par rapport aux dépenses militaires mondiales, qui ont dépassé, en 2004, les 1 000 milliards\$ US dont 48% pour les seuls États-Unis.

QUELQUES RÉSULTATS DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

L'une des grandes réussites de la coopération internationale reste l'éradication complète de la variole. Durant les années 1960, cette maladie très contagieuse tuait deux millions de personnes par année, surtout des enfants. Une campagne mondiale pilotée entre 1965 et 1977 par l'OMS en est venue à bout.

Tout en étant insuffisante tant par rapport aux besoins du Sud qu'aux possibilités financières du Nord, l'aide publique au développement a aidé les pays du Sud à obtenir des résultats importants, dont les suivants :

1. En 1960, les taux de mortalité infantile en Asie du Sud et en Afrique étaient de 250 et de 275 pour 1000 respectivement. En 2003, ils étaient estimés à 95 et 175.
2. Entre 1980 et 2003, l'espérance de vie à la naissance est passée de 54 à 63 ans en Asie du Sud.
3. En Asie de l'Est et dans le Pacifique, le nombre de personnes disposant de moins de 1\$ US par jour pour vivre a diminué de près de la moitié ces trois dernières décennies.
4. En l'espace de 10 ans, soit de 1994 à 2003, le nombre de personnes ayant accès à l'eau potable s'est accru de 1,4 milliard dans les pays du Sud.
5. Durant la même période, la proportion des individus sachant lire, écrire et calculer est passée de 70 à 76% dans ces mêmes pays.

L'impact de l'APD est assez remarquable dans certains pays. C'est le cas, par exemple au **Mozambique**, un des pays les plus défavorisés de la planète : ce pays est en bonne voie de scolariser tous ses enfants.

LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

La modeste relance de l'aide au développement constatée depuis 2002-03 est attribuable au Sommet du Millénaire, tenu en septembre 2000 au siège de l'ONU à New York. Près de 150 chefs d'État et de gouvernement se sont alors entendus sur des cibles mobilisatrices : **les Objectifs du Millénaire pour le développement** (OMD).

OMD À RÉALISER D'ICI À 2015

1. Réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim dans le monde
2. Assurer l'éducation primaire pour tous
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
4. Réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans
5. Réduire de 75% la mortalité des femmes qui accouchent
6. Freiner la propagation du VIH/sida, du paludisme et d'autres maladies
7. Assurer un environnement durable
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Source : www.un.org/french/millenniumgoals/

Dans la foulée du Sommet du Millénaire, la plupart des pays dispensateurs d'aide au développement, incluant le Canada,

ont annoncé des augmentations notables de leur budget d'aide lors de la Conférence sur le financement du développement tenue à Monterrey (Mexique) en 2002.

Mais les OMD ne seront pas réalisés si les pays riches ne se rapprochent pas rapidement de l'objectif de 0,7% de leur PNB. Pour cela, ils devront faire preuve d'une réelle volonté politique. Cinq pays ont atteint la cible de 0,7% et font partie des leaders mondiaux à ce chapitre : la Suède, les Pays-Bas, la Norvège, le Danemark et le Luxembourg.

Les groupes engagés en coopération et solidarité internationale ont d'ores et déjà lancé un signal d'alarme : les OMD risquent fort de ne pas être atteints parce que l'ensemble des pays dispensateurs d'aide, dont le Canada, n'y investissent pas les moyens nécessaires.

L'attaque aérienne de septembre 2001 contre le *World Trade Center* s'est produite moins d'une année après le Sommet du Millénaire, également à New York. Cette tragédie a aussitôt propulsé la « lutte contre le terrorisme » au tout premier rang des priorités des États-Unis et de l'Occident en général. En conséquence, les OMD ont été relégués au second plan. La relance de l'aide publique au développement ne sera vraisemblablement pas à la hauteur des espoirs du Sud.

DEUX ORIENTATIONS CONTESTÉES

En 1996, les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) ont reconnu que le but ultime de la coopération internationale doit être d'amener les pays qui en bénéficient à « décider de leur propre avenir ». ¹² Ils se sont également entendus sur une vision du développement fondée sur l'**appropriation locale** des politiques de développement et sur un **partenariat Nord-Sud**. Cette démarche a abouti en mars 2005 à la **Déclaration de Paris**, dont le premier paragraphe se lit comme suit : « Nous, ministres de pays développés et de pays en développement chargés de la promotion du développement, et responsables d'organismes bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement, réunis à Paris le 2 mars 2005, prenons la résolution de mener des actions ambitieuses, se prêtant à un suivi, afin de

réformer nos modalités d'acheminement et de gestion de l'aide dans la perspective du bilan après cinq ans, qui doit être effectué plus tard dans l'année dans le cadre des Nations unies, de la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire et des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ».

Cette orientation est certainement un progrès puisque, dans le passé, les pays du Nord qui apportaient une aide à des pays du Sud avaient fortement tendance à imposer leurs propres stratégies et préférences, ce qui compliquait le travail des gouvernements du Sud. Toutefois, la Déclaration de Paris risque d'avoir un effet pervers, dans la mesure où elle donne les pleins pouvoirs à des autorités politiques qui vont miser sur les institutions publiques et les sociétés privées à but lucratif sans assurer une participation nécessaire aux organisations de la société civile, tant celles du Sud que celles du Nord. En effet, plusieurs gouvernements du Sud ont peu de considération pour ces dernières qui, pourtant, ont un rôle de premier plan à jouer pour le bien-être des collectivités. Peut-on imaginer un pays comme le Canada fonctionner correctement sans l'apport indispensable des organisations civiles? Il en est de même pour tous les pays.

LA CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS CIVILES À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE

Le secteur à but non lucratif est une composante essentielle de la société canadienne: 160 000 organisations de toutes tailles œuvrant dans tous les domaines; 7% de l'économie canadienne, mais 8,5% si l'on tient compte de la valeur des deux milliards d'heures de services bénévoles rendus chaque année.

Source : www.ccsd.ca

L'aide au développement doit viser la réduction des inégalités entre le Nord et le Sud, ainsi que de la dépendance du Sud par rapport au Nord. La situation mondiale d'aujourd'hui montre à quel point il reste beaucoup à faire pour atteindre ces objectifs.

D'une part, trois ans après le génocide rwandais de 1994, dans son énoncé de politique intitulé *Conflit, paix et développement. La coopération à l'aube du XXI^e siècle*, le Comité d'aide au développement (CAD) acceptait que toute activité non militaire reliée à la prévention ou à la résolution des conflits (systèmes d'alerte précoce, médiation, édification de la paix) fasse partie intégrante de la coopération pour le développement. Par contre, en 2003, deux ans après l'attaque aérienne contre le *World Trade Center*, le même CAD produit un autre important document intitulé *Inscrire la coopération pour le développement dans une optique de prévention du terrorisme*. Depuis lors, pour de nombreux pays, l'aide au développement est carrément intégrée dans des stratégies de prévention du terrorisme ou même associée à des programmes de lutte contre des mouvements terroristes. C'est le cas, par exemple, en Afghanistan où les Forces armées canadiennes sont directement engagées militairement pendant que des ONG tentent de contribuer au mieux-être du peuple. Situation pour le moins ambiguë.

De nos jours, comme durant les jours les plus sombres de la Guerre froide, l'aide au développement est de plus soumise à des intérêts et à des stratégies économique-politiques. La communauté internationale a perdu de vue la raison d'être première de l'aide au développement: **la lutte contre les inégalités socio-économiques et pour la véritable souveraineté des peuples du monde.**

NOTES :

12. Source: « Façonner le XXI^e siècle: la contribution de la coopération pour le développement », CAD, 1996



DES GESTES CONCRETS DE SOLIDARITÉ

Le Machete Verde et le Djakout Peyzan : des outils pratiques pour un changement durable

Organisme : **SUCO**

En 1994, un coopérant volontaire de SUCO a développé le *Machete Verde*, un outil pédagogique et didactique, très couramment utilisé par les paysans et paysannes en Amérique latine. Plus d'une vingtaine de thèmes sont traités dans ce document, dont l'environnement, la conservation des sols, la fructiculture et l'élevage. Les méthodes illustrées favorisent la protection de l'environnement dans une optique de gestion durable afin de limiter la pression sur les ressources du milieu. Cet outil contribue grandement à la prise en charge par les populations locales, de leur propre développement et assure un changement durable. Devant le succès du *Machete Verde*, SUCO a adapté l'outil et son contenu afin d'appuyer les populations d'Haïti. Le *Djakout Peyizan* est conçu comme le *Machete Verde*. Dans un pays comme Haïti, où une majorité de personnes vivent de l'agriculture vivrière pratiquée dans le cadre de petites exploitations familiales dont les rendements sont très faibles, un outil comme le *Djakout Peyizan* est plus que bienvenu et son impact sur l'amélioration de la qualité de vie des populations est grandement apprécié.

www.suco.org

*L'aide au développement
doit viser la réduction
des inégalités entre le Nord
et le Sud, ainsi que de la
dépendance du Sud
par rapport au Nord.*



3^e PARTIE

LE CANADA ET LE QUÉBEC, ACTEURS IMPORTANTS DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

FICHE 7

Portrait de la coopération internationale au Québec et au Canada

LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME

En 1968, le Bureau de l'aide extérieure (BAE), créé en 1960, devient, sous le gouvernement nouvellement élu de Pierre Elliott Trudeau, l'Agence canadienne de développement international (**ACDI**), l'organisme gouvernemental canadien voué au développement, qui a pour mandat de réduire la pauvreté et de contribuer à rendre le monde plus sûr, plus équitable et plus prospère.

En 1970, le Parlement canadien adopte une loi créant le Centre de recherches pour le développement international (**CRDI**, Ottawa) avec mission de soutenir des chercheurs du Sud.¹³

En 1995, le **gouvernement du Québec**, qui appuie l'AQOCI depuis sa fondation, inaugure un Secrétariat à l'aide humanitaire (SAH) chargé de soutenir les actions menées dans le Sud par des organisations québécoises, notamment les groupes membres de l'AQOCI. À peine nommé, le premier conseiller spécial à l'action humanitaire, le docteur Réjean Thomas, effectue une mission exploratoire en Haïti. La même année, l'Assemblée nationale décide d'attribuer une part de 1 % des revenus des casinos à l'action humanitaire internationale. Le SAH est géré par la **Direction de l'aide internationale** (DAI) relevant du ministère des Relations internationales (**MRI**). La DAI gère actuellement près de 7 % des ressources budgétaires totales dudit ministère, qui dépassent les 100 millions\$.

Le ministère des Relations internationales (MRI) a pour mission de promouvoir et de défendre les intérêts du Québec sur la scène internationale; de planifier, organiser et diriger l'action du gouvernement à l'étranger ainsi que

celle des ministères et des organismes; et de coordonner leurs activités au Québec en matière de relations internationales.

En 1968, des organisations de la société civile canadienne sensibles aux inégalités dans le monde créent à Ottawa le Conseil canadien pour la coopération internationale (**CCCI**).

Pour sa part, l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (**AQOCI**) est lancée en 1976 à Montréal par 18 ONG de coopération internationale au terme d'un colloque mondial sur le Nouvel ordre économique international (NOÉI). Ces groupes membres de l'AQOCI sont nés dans les années 60 et 70, portés par l'espoir d'un NOÉI. La jeune association a tôt fait d'organiser avec ses membres des tournées de leaders syndicaux et communautaires venus du Sud. L'AQOCI regroupe actuellement 55 membres et fait partie du CCCI, tout comme plusieurs de ses membres.

L'AIDE CANADIENNE: TENDANCES ET RÉSULTATS

La bonne réputation du Canada dans le monde tient à quelques facteurs aisément identifiables. Signalons d'abord le travail des missionnaires canadiens, dont beaucoup de prêtres, religieux et religieuses issus du Canada français, dans de nombreux pays d'Afrique, d'Amérique latine et même d'Asie, après la Seconde Guerre mondiale. Durant les années 1970 et 1980, des milliers de Canadiens et Canadiennes ont œuvré dans plus d'une centaine de pays du Sud soit comme missionnaires, soit comme volontaires de la coopération internationale envoyés par des organisations non gouvernementales (ONG).

Du côté gouvernemental, les Forces armées canadiennes ont régulièrement participé aux missions de paix de l'ONU à partir de 1956, comme Casques bleus, initiative du Premier ministre Pearson. Et, à partir de 1968, date de création de l'ACDI, il y a eu l'essor du programme canadien d'aide publique au développement.

*Le Canada
a longtemps
inspiré confiance
aux populations du Sud
et à leurs gouvernements.*



Le Canada a toujours disposé de trois bons atouts dans ses rapports avec le Sud : il n'a aucun passé colonial, contrairement à la France ou au Royaume-Uni ; il n'est pas une grande puissance, et les Canadiens ne cherchent généralement pas à imposer leurs idées aux gens du Sud ; enfin, le Canada préconisait, jusqu'à tout récemment, la résolution des problèmes du monde dans le cadre multilatéral de l'Organisation des Nations unies (ONU). Bref, le Canada a longtemps inspiré confiance aux populations du Sud et à leurs gouvernements.

Les premiers engagements du Canada en coopération internationale ont été canalisés vers les institutions financières internationales (Banque mondiale, FMI, etc.) et les agences spécialisées des Nations unies : OMS, UNICEF, FAO, etc. Le Canada a aussi apporté une contribution directe au Plan de Colombo pour le développement économique de l'Asie du Sud et du Sud-est (1951-1957).

Une fois créée, l'ACDI ne s'est pas contentée de financer des projets de développement. Elle a élaboré des programmes par pays dans le cadre d'accords pluriannuels de coopération bilatérale. De tels accords ont été signés avec des dizaines de pays du Sud situés sur tous les continents. La réalisation des projets compris dans ces programmes a souvent été confiée à des entreprises canadiennes (construction d'infrastructures routières, ferroviaires ou téléphoniques, par exemple). C'était de « l'aide liée », dans la mesure où l'argent octroyé revenait en bonne partie au Canada par l'obligation faite au pays récipiendaire de faire appel à des firmes canadiennes ou d'acheter les denrées d'ici, le blé servant d'exemple frappant à cet effet. C'est à partir de 1983 que l'ACDI a fait appel aux ONG et à d'autres organisations de la société civile canadienne pour réaliser certains aspects plus sociaux de ses programmes bilatéraux.

L'enveloppe de l'aide publique canadienne a dépassé **un milliard de dollars** en 1978 ; le cap des **deux milliards** a été franchi en 1984 et celui des **trois milliards** a été atteint ou presque en 1990. N'oublions cependant pas ici que ces sommes n'ont toujours représenté qu'un pourcentage nettement inférieur au 0,7% que le Canada s'était engagé à fournir dans le cadre du CAD (1980).

Vers la fin des années 1980, le gouvernement d'Ottawa a commencé à s'attaquer au **déficit** des comptes publics, s'attaquant aux dépenses fédérales qui, en 1993, dépassaient les revenus de plus de 40 milliards\$. En l'espace de sept ans, les dépenses fédérales ont été réduites de 5%. L'APD, qui ne représentait que 2% de tous les déboursés, a pourtant absorbé le tiers des compressions budgétaires. D'une certaine façon, c'est le Sud et les ONG de solidarité internationale qui ont payé la note. En effet, au Québec seulement, pas moins de 17 ONG principalement vouées à la sensibilisation du public ont dû cesser leurs activités entre 1995 et 1999.

Les fonds publics alloués à l'aide au développement ont subi des réductions régulières en proportion du produit national brut (PNB): de 0,49% en 1990, la proportion a baissé à 0,34% en 1997 et à moins de 0,22% en 2001. Paradoxalement, l'économie canadienne était en pleine croissance si bien que les déficits budgétaires des années 1980 et 1990 se sont transformés en confortables surplus. La bonne santé économique du Canada faisait alors mourir d'envie la plupart des autres pays industrialisés.

Il est clair que le gouvernement canadien ne s'est pas sérieusement préoccupé de l'atteinte de l'objectif qu'il s'était lui-même fixé en 1970: allouer 0,7% de son PNB à l'aide au développement en 1980. Celui qui avait pris cet engagement, le premier ministre Trudeau, en a reporté l'échéance à 1990. Chef d'un gouvernement qui avait hérité de déficits publics importants, Mulroney repousse encore une fois la date à l'an 2000. On est alors en 1986. Conçu en période de restriction budgétaire, l'énoncé de politique étrangère, *Le Canada dans le monde* (1995) réaffirme l'objectif de 0,7%, mais ne fixe aucune échéance précise pour y parvenir.

Une année après le Sommet du Millénaire, lors de la conférence de Monterrey (2001) sur le financement du développement international, le Canada s'est fort heureusement engagé à accroître son APD de **8% par année pendant 10 ans**. Jusqu'ici, les hausses ont été un peu plus généreuses. Il est néanmoins clair qu'en 2012, le niveau de l'aide du Canada sera non seulement inférieur à 0,7% de son

PNB, mais aussi en deçà du 0,5% de la fin des années 1980. Compte tenu des surplus enregistrés ces dernières années au niveau fédéral, on aurait pu s'attendre à ce que le plus récent énoncé de politique internationale du Canada (2005) arrête une date précise, idéalement 2015, pour atteindre la cible de 0,7%. Ce ne fut malheureusement pas le cas.

Si, dans les décennies 1970 et 1980, le Canada s'était hissé au rang des pays industrialisés les plus généreux en matière d'aide publique au développement, en 2004, il se classait en 14^e place sur les 22 pays membres du CAD. D'ici à 2015, il restera assez loin derrière le peloton de tête formé de pays tels que la Belgique, le Danemark, la Finlande, la France, l'Irlande, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède.

Déjà dans les années 1970, les demandes arrivant de tous les continents et les pressions politiques à l'intérieur même du Canada ont favorisé une certaine dispersion dans l'aide publique canadienne, ce que le Comité d'aide au développement (CAD) a lui-même reconnu en 1998, en constatant que l'éparpillement des projets a nui à l'efficacité de l'aide publique canadienne dont les retombées sur le développement au Sud n'ont pas été aussi grandes qu'elles auraient pu l'être.

Les contributions du Canada ont cependant souvent eu un impact significatif :

- Baisse du taux d'infection du VIH/sida au Cambodge et en Ouganda ;
- Hausse du nombre d'enfants inscrits au primaire en Tanzanie, au Sénégal et au Bangladesh ;
- Survie d'environ 1,5 million d'enfants dans le Sud entre 1998 et 2001 grâce à la distribution de suppléments vitaminés ;
- Des petits prêts à des dizaines de milliers de femmes du Sri Lanka, de l'Équateur, du Cameroun, et d'ailleurs qui ont pu lancer des micro-entreprises ;
- Création récente d'un Fonds canadien pour l'Afrique, doté d'une enveloppe de 500 millions\$ favorisant notamment la création d'emplois sur ce continent.

Il faut ici noter que, dans ces réalisations comme dans tant d'autres qui seraient dignes de mention, les organisations non gouvernementales (ONG) canadiennes ont été des partenaires de premier plan pour l'ACDI.

LES NOUVELLES ORIENTATIONS DE L'ACDI

Au cours des 20 dernières années, les responsables de l'ACDI ont cherché à utiliser plus efficacement les ressources disponibles, mais, encore en 1999, alors que l'aide gouvernementale canadienne était en pleine décroissance, des parcelles en étaient distribuées dans pas moins de 136 pays. Des redressements ont depuis été effectués en 2002 et en 2005.

Ainsi a-t-il été décidé de **concentrer** la plus grande partie de l'aide bilatérale canadienne dans **25 pays**.

LES 25 PAYS BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE CANADIENNE

Afrique : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Kenya, Malawi, Mali, Mozambique, Niger, Rwanda, Sénégal, Tanzanie, Zambie

Amériques : Bolivie, Guyana, Honduras, Nicaragua

Asie : Bangladesh, Cambodge, Indonésie, Pakistan, Sri Lanka, Vietnam

Europe : Ukraine

Source : <http://www.acdi-cida.gc.ca>

Dans ses nouveaux engagements, le Canada a nettement favorisé l'**Afrique** parce que la pauvreté continue de s'y répandre. Par ailleurs, les 25 pays ont été choisis en fonction non seulement de la pauvreté de leur population, mais aussi de leur aptitude à gérer assez bien l'aide obtenue.¹⁴

Quatre des dix premiers bénéficiaires d'aide canadienne en 2003-04 ne figurent pas sur la liste des nouvelles

priorités géographiques de l'aide canadienne : l'Irak (No 1), l'Afghanistan (No 2), la Chine (No 5) et l'Inde (No 9). Ces deux derniers pays, devenus des pays nettement émergents (ce qui ne doit pas cacher la pauvreté incroyable d'une très grande partie de leur population) sont devenus peu à peu des partenaires commerciaux du Canada et du Québec.

L'Irak, pays à revenu intermédiaire – tranche inférieure, et l'Afghanistan ont tout récemment commencé à recevoir de l'aide bilatérale canadienne. C'est donc pour des raisons purement politiques : pressions étasuniennes sur le gouvernement canadien et pressions du ministre des Affaires étrangères sur l'ACDI, qu'ils sont tout d'un coup devenus de grands bénéficiaires de l'ACDI.

Pour ces deux pays et pour d'autres États instables, en crise ou en situation de post-conflit, on a créé un Fonds pour la paix et la sécurité dans le monde, doté d'une enveloppe d'au moins 100 millions\$. C'est dans ce cadre que le ministère des Affaires étrangères applique son approche dite des «3D» : **diplomatie, défense et développement**. Les Forces armées canadiennes sont actuellement engagées dans des combats dans la région de Kandahar en Afghanistan, où ils réalisent également des activités de «réhabilitation» et de «pacification» qu'on assimile à des actions de coopération internationale. Quant à l'expérience vécue en Haïti et au Soudan, elle demeure inquiétante et mérite sûrement de faire l'objet d'un sérieux suivi.

Comme l'a récemment souligné le CCCI (2005), l'approche 3D est problématique en ce sens qu'elle associe l'aide canadienne à des objectifs purement politiques. De plus, il faut rappeler qu'une action destinée à porter secours aux victimes d'un conflit doit être perçue comme absolument neutre par les parties combattantes. Rien ne peut garantir qu'une intervention humanitaire intégrée dans une stratégie de type 3D ne comporte aucune motivation politique. Il est bien évident que tout doute à ce sujet met automatiquement en péril la vie des agents humanitaires, qu'ils soient canadiens ou nationaux.

D'une manière plus générale, la **militarisation** d'une partie de l'aide nuit à la bonne image de toute l'aide publique

canadienne, de la même façon que l'implication de nos Forces armées dans des opérations offensives est en train de dilapider le capital de sympathie internationale accumulé durant des décennies de participation de notre armée à des missions de paix de l'ONU.

En ce qui concerne son aide bilatérale proprement dite, l'ACDI a opté pour des ententes de partenariat à long terme avec les gouvernements du Sud, ainsi que le recommande la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide (2005). Cela signifie que l'ACDI alignerait ses programmes sur les priorités de ces gouvernements.

L'aide canadienne priorisera néanmoins les secteurs suivants : (1) la bonne gouvernance ; (2) la santé, dont la lutte contre le VIH/sida ; (3) l'éducation de base ; (4) le développement du secteur privé ; (6) l'environnement et (7) l'égalité entre les sexes, une préoccupation transversale.¹⁵

Près de 40% des ressources du programme d'aide canadien continueront d'être versés à certaines banques et agences multilatérales d'aide au développement : Banque mondiale, OMS, etc.

Soulignons ici que les ONG canadiennes éprouvent actuellement certaines inquiétudes quant à l'avenir des programmes de l'ACDI responsables du financement de certains de leurs projets. Ces programmes seraient-ils appelés à disparaître ? Elles se demandent aussi quelle sera leur part des programmes bilatéraux (gouvernement à gouvernement) de l'ACDI, étant donné qu'ils devront s'ajuster aux priorités des pays ou gouvernements bénéficiaires et aux mécanismes d'exécution des projets de développement. Plus généralement, quel espace sera laissé aux organisations de la société civile, tant celles du Canada que celle des pays du Sud, dans le cadre des ententes de partenariat à long terme entre l'ACDI et les vingt-cinq gouvernements partenaires ?

Les ONG canadiennes considèrent que l'aide publique canadienne devrait refléter la réalité du pays, un pays où les milieux associatifs sont très développés et où les groupes à but non lucratif rendent de grands services à la population dans tous les domaines, allant des activités récréatives et artistiques à la lutte contre la pauvreté. Il importe que l'aide

publique canadienne serve en bonne partie à promouvoir le secteur associatif ou la société civile dans le Sud. Voilà un autre enjeu très important actuellement.

NOTES :

13. Lester B. Pearson a été le premier président du Conseil des gouverneurs du CRDI.
14. Notons toutefois que le Cameroun et le Bangladesh sont au nombre des pays où la corruption est la plus répandue, selon *Transparency International*. Le Bangladesh est le tout premier des pays bénéficiaires d'aide canadienne pour l'ensemble des 30 dernières années.
15. Les ONG canadiennes ont fortement déploré une grande absente, l'**agriculture**, un secteur qui emploie plus de 60% de la population active dans la plupart des pays du Sud.

DES GESTES CONCRETS DE SOLIDARITÉ



Des femmes en action

Organisme : **Oxfam-Québec**

Je suis Christine Kounoh. Je fais partie d'une centaine de femmes dénommées Gbobeto qui assurent l'assainissement du grand marché de Dantokpa, à Cotonou (Bénin), dont la fréquentation journalière dépasse 400 000 personnes. Avec l'appui et la formation d'Oxfam-Québec, j'ai réussi à devenir responsable d'un groupement de femmes reconnu par la Société de gestion du marché. Maintenant, les commerçantes du marché me respectent et me payent une redevance pour l'enlèvement des déchets dans chacun de leur kiosque de vente.

www.oxfam.qc.ca

FICHE 8

La solidarité au cœur de la coopération canadienne

En 1965, avant la création de l'ACDI, des ONG canadiennes, dont la Croix-Rouge et le SUCO-CUSO, obtenaient déjà des fonds gouvernementaux pour leurs opérations internationales. Depuis 1971, l'ACDI compte sur les ONG pour, entre autres, s'assurer le soutien du public canadien à l'aide au développement. En 1983, le pourcentage de l'APD attribué aux ONG canadiennes et internationales approchait les 9%, deuxième plus haut pourcentage parmi les pays dispensateurs d'aide au développement. Cette proportion allait encore grimper à partir de 1983 avec la participation des ONG canadiennes aux programmes de coopération bilatérale de l'ACDI. Cette collaboration ACDI/ONG s'est encore développée, les ONG s'impliquant dans la livraison de l'aide humanitaire gouvernementale. Ainsi, en 1984-85, la dure sécheresse en Éthiopie et dans les pays voisins a fourni l'occasion à 47 ONG de réaliser, avec l'appui financier de l'ACDI, plus de 225 projets d'une valeur totale de 53 millions \$ dans le cadre de l'opération Secours Urgence Afrique (SUA). La part de l'APD canadienne canalisée par les ONG approchait les **15%** au début des années 1990.

Mais les ONG canadiennes ont été et demeurent capables de recueillir elles-mêmes dans le public une partie des fonds dont elles ont besoin pour leurs activités. Selon une étude de l'Institut Nord-Sud (1999), les dons collectés en 1998 équivalaient approximativement au double de ce qu'elles ont obtenu de l'ACDI cette année-là. Le CCCI a récemment évalué que ces organisations recueillent actuellement environ **500 millions \$**, bon an mal an.

Pour l'ACDI, les ONG canadiennes se sont avérées des partenaires précieux, spécialement en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, l'aide humanitaire et la sensibilisation du public canadien. Ainsi, à la suite du tsunami de décembre 2004 en Asie, ces organisations ont recueilli pas moins de 230 millions \$. L'ACDI a doublé la mise, permettant à ces

groupes de multiplier leurs initiatives au profit des millions de sinistrés dans divers pays asiatiques.

Secours Urgence Afrique, des consortiums entièrement gérés par les ONG participantes, tels que South-Asia Partnership (1981-2006) et Solidarité Canada Sahel (1986-2004), ont permis à de petites organisations et des groupes communautaires de tisser des liens de solidarité active avec des partenaires du Sud. Cette ouverture au monde a incité des leaders communautaires d'ici à créer des organisations de coopération et de solidarité internationale ou à impliquer des associations civiles jusque-là vouées exclusivement à des causes locales: aide aux femmes victimes de violence, aux enfants agressés sexuellement, etc.

Mais les ONG ne sont pas seulement des passerelles de solidarité entre des groupes du Canada et du Sud. Elles contribuent de manière significative à l'émergence de nombreuses organisations de la société civile dans les pays du Sud où les gouvernements non démocratiques hostiles aux associations citoyennes ne manquent pas. Elles fournissent actuellement des moyens de travail, y compris des ressources financières, à ces mêmes organisations, afin qu'elles poursuivent et bonifient leurs efforts auprès des plus démunis. Les ONG ont par ailleurs une fonction de vigilance critique; elles doivent surveiller la cohérence que le gouvernement manifeste entre ses déclarations d'intention et ses programmes, d'une part et les politiques qu'il adopte, les budgets qu'il élabore, les orientations concrètes qu'il prend, d'autre part.

Plus proches à la fois de la population canadienne et des populations du Sud, les ONG ont jusqu'ici assez bien réussi, dans leurs multiples collaborations avec l'ACDI et par leur critique positive des programmes officiels, à **humaniser** la coopération canadienne et à l'imprégner de **solidarité** entre les peuples.

Voici, parmi bien d'autres actions impliquant des organisations de coopération et de solidarité internationale membres de l'AQOCI, quelques initiatives qui en témoignent de manière suffisamment éloquente :



DES GESTES CONCRETS DE SOLIDARITÉ

Un réseau de solidarité

Organisme : **Comité chrétien pour les droits humains en Amérique latine**

Grâce à son volet participatif, la SolidaRed, un réseau d'actions urgentes et d'actualités alternatives, réussit à chaque année à engager davantage de Canadiens à se solidariser de façon concrète et véritable avec les communautés du Sud dans une perspective de développement durable, puisqu'en ayant comme priorité d'appuyer les plus marginalisés, la SolidaRed appuie donc les revendications des communautés paysannes, qui sont bien souvent les premières affectées par des projets ne souscrivant pas aux principes du développement durable. Les résultats de la participation du public sont d'assurer une surveillance soutenue des droits humains en Amérique latine pour rendre imputables les autorités et diminuer le climat d'impunité actuel, qui contribue à la violation des droits des communautés.

www.ccdhal.org



DES GESTES CONCRETS DE SOLIDARITÉ

Atelier sur la coopération internationale

Organisme : **Club 2/3**

Dès l'automne 2006, le Club 2/3 propose aux élèves des écoles secondaires un nouvel atelier éducatif qui explore les différentes facettes de la coopération internationale. Depuis quand fait-on de la coopération, comment et pourquoi? Quels sont les grands principes qui permettent

de développer des projets en partenariat avec des communautés locales? Qui sont les différents acteurs de la coopération dans le monde, au Canada et au Québec? Les élèves répondront à ces questions à l'aide d'éléments visuels et de mises en situation. Le Club 2/3 les invitera à travailler en équipe – c'est ça la coopération! – et les aidera ensuite à faire l'esquisse d'un projet qu'ils souhaiteraient réaliser! Cet atelier permettra également aux élèves de prendre conscience de leur pouvoir individuel et collectif, de découvrir comment ils peuvent l'utiliser à travers les gestes quotidiens et pourquoi toutes ces actions changent le monde!

www.2tiers.org



DES GESTES CONCRETS DE SOLIDARITÉ

*Agir en tant que citoyen responsable:
consommer équitablement*

Organisme : **Carrefour Tiers-Monde**

Carrefour Tiers-Monde, via sa boutique ÉquiMonde, organise et participe à différents événements; offre des conférences, des formations sur le commerce équitable et le développement; tient des kiosques de vente et d'information sur le commerce équitable. Cette boutique est un lieu d'implication sociale où les bénévoles et les clients peuvent échanger sur les enjeux du commerce équitable et s'engager en tant que citoyen responsable.

www.carrefour-tiers-monde.org



DES GESTES CONCRETS DE SOLIDARITÉ

Des actions humaines

Organisme : **Mer et Monde**

L'action de coopération de Mer et Monde ne peut se calculer en termes de constructions ou d'appui financier

considérable. Les actions de Mer et Monde sont humaines. Elles se mesurent au lien de confiance qui s'est établi avec les années avec ses différents partenaires du Sénégal et du Honduras. Elles se mesurent par plus de 220 stagiaires qui ont vécu cette année une expérience d'ouverture et d'immersion dans la réalité des pays du Sud et par un nombre incalculable d'amitiés, de cœurs touchés et d'actions bénévoles au Nord comme au Sud.



DES GESTES CONCRETS DE SOLIDARITÉ

Les aventuriers de la solidarité

Organisme : **Solidarité Laurentides Amérique centrale (SLAM)**

En 2005, huit personnes de la région des Laurentides s'envolaient pour le Guatemala dans le cadre d'un stage de solidarité internationale organisé par Solidarité Laurentides Amérique centrale (SLAM). Immersion totale dans une communauté maya du Baja Verapaz, apprentissage de l'espagnol, financement d'un petit projet de coopération, étude sur la réalité du pays et sur les problèmes vécus par le peuple et témoignages de solidarité au retour, voilà l'essentiel du stage qui combla ces aventuriers de la solidarité.

Au-delà de l'aide directe pour des projets de coopération, SLAM croit que le meilleur moyen de se solidariser avec les peuples du Sud, c'est de revendiquer des rapports égaux, particulièrement au niveau économique, entre les pays du Nord et du Sud et que pour y arriver, il faut témoigner ici des injustices dans ces pays. Tel était l'objectif des témoignages de solidarité organisés par les stagiaires au retour de leur stage.



DES GESTES CONCRETS DE SOLIDARITÉ

Au bout du conte : La solidarité!

Organisme : **Solidarité Nord Sud des Bois-Francis**

Solidarité Nord Sud des Bois-Francis est un organisme qui mise sur l'éducation à la solidarité internationale. À titre d'exemple, SNSBF a organisé une tournée de conte dans les services de garde et les bibliothèques de la région. Cette tournée visait à diffuser de l'information quant à la réalité des pays qui reçoivent l'appui de SNSBF. C'est en semant des graines auprès des futurs adultes et auprès des adultes qu'ils côtoient que nous pouvons aussi faire avancer la cause de la solidarité internationale.

www.solidaritenordsud.org



DES GESTES CONCRETS DE SOLIDARITÉ

Renforcement d'organisations de femmes

Organisme : **Centre de solidarité internationale Saguenay-Lac-Saint-Jean (CSI-SLSJ)**

Dans le cadre d'un projet en Équateur, le CSI-SLSJ a contribué au renforcement de 15 organisations de femmes autochtones de la province du Chimborazo. Pour ce faire, des formations en leadership, en droits de la personne, en gestion et en santé ont permis d'outiller les membres de ces organisations. Une fédération provinciale réunissant 28 regroupements féminins a également vu le jour afin de donner une plateforme d'où peut émerger la voix de ces femmes.

www.centreso.saglac.org

4^e PARTIE

ENGAGEMENT CITOYEN ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

FICHE 9

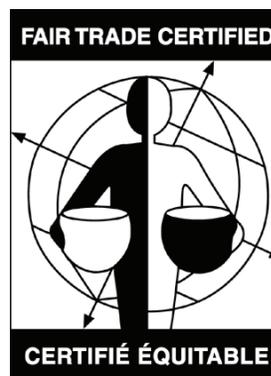
Mondialisation de la solidarité internationale

Nombre d'organisations non gouvernementales du Nord ont suivi de près la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro en 1992, la Conférence mondiale sur les droits de l'homme à Vienne en 1993 ou la Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes à Beijing en 1995. Dans les Amériques, des groupes du Nord et du Sud (syndicats, groupes populaires...) s'opposent à la réalisation de la ZLÉA, une zone de libre-échange qui s'étendrait à tous les pays des Amériques. Le mouvement international ATTAC¹⁶ (maintenant présent au Québec) a proposé une toute petite taxe sur les transferts internationaux de capitaux en vue d'accroître les fonds disponibles pour la lutte contre la pauvreté dans le Sud. Cette idée fait son chemin; elle est souvent appelée la taxe Tobin, du nom de l'économiste qui en a fait la proposition.

Appuyé par l'AQOCI et ses membres, l'un des nouveaux mouvements internationaux a été lancé au Québec, il y a quelques années, à l'instigation de la Fédération des femmes du Québec. Il s'agit de la Marche mondiale des femmes (MMF).

Inauguré en 2001, lors du premier Forum social mondial à Porto Alegre (Brésil), le vaste mouvement pour une autre mondialisation est devenu l'une des premières plateformes d'une **société civile mondialisée** tant au Nord qu'au Sud. On n'y est pas anti-mondialisation (comme on disait dans un premier temps), mais on s'oppose de mille et une façons à la mondialisation de l'économie pilotée par les grands groupes financiers et industriels de la planète, et on dénonce l'aggravation des inégalités découlant de cette mondialisation. On est altermondialiste et on travaille à l'avènement d'échanges commerciaux équitables.

Tous ces mouvements sociaux continueront d'inciter les pays riches à s'engager dans le rééquilibrage des rapports économiques et politiques entre le Nord et le Sud. Les réseaux planétarisés d'organisations civiles ont d'ores et déjà démontré qu'ils sont capables, notamment en ralliant des centaines de milliers de militants grâce à l'Internet, de faire bouger les gouvernements aussi bien que les forums intergouvernementaux.



Une première **victoire** fut obtenue en 1998 avec la mise au rancart d'un projet d'Accord multilatéral sur les investissements (AMI) à l'ordre du jour de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Bien épaulés par divers réseaux d'organisations du Nord et du Sud, les gouvernements du Sud ont tenu bon dans les négociations sur le commerce international tenues à Seattle (1999) et à Hongkong (2005) sous l'égide de cette même OMC. Sans des concessions importantes du Nord sur des questions cruciales comme les subventions accordées par le gouvernement des États-Unis et l'Union européenne à leurs producteurs agricoles, ces négociations resteront dans l'impasse.

Plus modeste, cette autre victoire remportée en 2005 par le mouvement Jubilé 2000 sur l'allègement du fardeau de la dette publique des 41 pays pauvres très endettés (PPTE). Pour la première fois, les pays du Nord et les institutions financières internationales ont accepté, à certaines conditions, d'effacer une partie des dettes encourues par un certain nombre de PPTE.¹⁷

NOTES :

16. ATTAC signifie **Association pour une taxation des transactions pour l'aide aux citoyens**. Il s'agit d'une organisation qui promeut la réduction des inégalités économiques et sociales entre les peuples.
17. Le montant des dettes pouvant être effacées pourrait atteindre les 40 milliards \$ US. Selon le mouvement Jubilé 2000, la dette cumulative des 52 pays défavorisés les plus endettés dépassait les 325 milliards \$ US en 2004.



DES GESTES CONCRETS DE SOLIDARITÉ

*Les Journées québécoises
de la solidarité internationale*

Organisme : **AQOCI**

Chaque automne, avec l'appui du ministère des Relations internationales du Québec, le grand public est invité à participer à de nombreuses activités d'information, de sensibilisation et de solidarité internationale se déroulant à travers le Québec. Le programme des activités qui ont lieu du 9 au 19 novembre 2006 est disponible au :

www.aqoci.qc.ca



DES GESTES CONCRETS DE SOLIDARITÉ

*La Marche 2/3 – un rassemblement
de solidarité internationale jeunesse*

Organisme : **Club 2/3**

La Marche 2/3 rassemble des milliers de jeunes qui dénoncent pacifiquement les injustices de l'économie mondiale et qui réclament une répartition équitable de l'abondance de notre monde! Depuis 1970, la Marche 2/3 rassemble les forces vives de la solidarité internationale jeunesse. Chaque année, des milliers de jeunes prennent part à cet événement. Le Club 2/3 invite les participants à afficher leur engagement, à concevoir un outil d'animation témoignant de leur solidarité envers les peuples du monde entier et à venir célébrer, avec d'autres jeunes, la force citoyenne. La Marche 2/3 est aussi l'occasion idéale de souligner le travail des jeunes qui ont appuyé un projet outre-mer.

www.2tiers.org

FICHE 10

La nouvelle conscience planétaire

Les groupes de la société civile sont les premiers à propager partout dans le monde les germes d'une conscience planétaire dont les éléments sont essentiellement les suivants :

- (a) l'oppression et la pauvreté sont inacceptables tant au Sud qu'au Nord ;
- (b) au Nord comme au Sud, il faut (re)donner une voix aux populations, sans oublier les minorités marginalisées, afin qu'elles participent elles aussi à l'évolution du monde, à commencer par les milieux qui les entourent ;
- (c) il faut multiplier les échanges sociaux et institutionnels entre le Nord et le Sud dans le respect des différences, c'est-à-dire en évitant que les uns cherchent à convertir les autres à leurs vérités ;
- (d) trop souvent à l'avantage unilatéral du Nord, les échanges commerciaux et les transferts financiers entre le Nord et le Sud doivent être revus et réformés en profondeur en vue d'un commerce équitable ;
- (e) il faut respecter et préserver notre fragile habitat commun, la Terre, tant pour le bien-être de nos contemporains que pour le salut des générations futures.

Il faut que cette conscience planétaire devienne le moteur d'un développement international centré avant tout sur l'être humain, respectueux des cultures et des peuples, où qu'ils soient. Beaucoup plus que le recours aux armes et la fausse sécurité qu'elles sont censées imposer, la popularisation de cette conscience planétaire contribuera à une paix durable sur la planète.

Il revient à chaque personne d'en devenir, en solidarité avec les autres, promotrice dans les milieux qu'elle fréquente : l'école, la famille, le cercle d'amis et connaissances, le village ou la ville...

COMMENT VOUS ENGAGER ?

- Intéressez-vous à l'actualité mondiale.
- Documentez-vous sur ce qui ne va pas dans notre monde.
- Discutez avec vos proches afin d'aiguiser votre sens critique.
- Informez-vous auprès des groupes qui militent dans votre milieu ou votre région.
- Rapprochez-vous d'autres personnes sensibilisées aux mêmes enjeux que vous.
- Devenez des consommateurs responsables ; recherchez le plus possible les produits équitables.
- Ne gaspillez ni l'eau ni les autres ressources qui nous viennent de la nature ; et ne consommez que ce dont vous avez vraiment besoin.
- Inscrivez-vous au festival Solidarité en arts organisé par l'AQOCI.

Pour s'attaquer plus directement aux grandes injustices auxquelles le Sud est confronté, vous pouvez vous associer à des actions réalisées par des organismes de coopération et de solidarité internationale au côté de leurs partenaires locaux et au profit des plus démunis. Vous pouvez vous insérer dans des réseaux qui militent pour des rapports économiques plus équilibrés entre le Nord et le Sud. Vous pouvez également militer pour le respect des droits humains partout sur la planète.

En ce qui concerne l'aide publique du Canada aux pays du Sud, il y a surtout quatre batailles à mener :

- Faire des pressions sur nos élus à Ottawa afin que le gouvernement fédéral renforce son programme d'aide au développement.

Nos dirigeants ne se résoudront à allouer 0,7% du produit national brut (PNB) canadien à l'aide internationale d'ici à 2015 que si des millions de citoyens et de citoyennes de ce pays le réclament.

- Faire des pressions sur nos élus à Ottawa afin que le gouvernement arrête de lier l'aide publique canadienne à la lutte au terrorisme et intensifie sa lutte contre les inégalités dans le monde.
- Faire des pressions sur l'ADCI afin qu'elle continue de s'appuyer sur les ONG et d'autres organisations de la société civile canadienne pour favoriser l'émergence d'une société civile forte dans le Sud.
- Sensibiliser vos proches à l'importance de l'aide au développement à long terme.

La solidarité internationale ne doit pas seulement s'exprimer à travers des gestes d'aide aux victimes d'une catastrophe naturelle (qui ne l'est pas toujours totalement) ou d'une crise politique. Le grand public doit comprendre que l'aide au développement à long terme est aussi nécessaire que l'aide humanitaire.

Il revient à chacun et chacune d'entre nous de proclamer l'idéal de citoyenneté mondiale et de participer un tant soit peu à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Les bonnes causes ne manquent pas, même au Québec. L'essentiel est de ne pas rester indifférent !

Ce serait déjà un excellent départ que de commencer à tenter l'expérience de la coopération et de la solidarité autour de vous, à commencer par votre milieu scolaire. Vous et vos camarades de classe en sortirez enrichis sur le plan humain.

La solidarité, ça VOUS regarde !



DES GESTES CONCRETS DE SOLIDARITÉ

La solidarité en santé

Organisme : **Terre Sans Frontières**

Terre Sans Frontières et ses partenaires ont toujours vu dans les missions de courte durée l'occasion pour des professionnels, des travailleurs et des étudiants du domaine de la santé de vivre pleinement une expérience de solidarité internationale. Ils et elles donnent leur temps et leur expertise, partagent des connaissances, établissent des contacts privilégiés avec les gens malgré les barrières, travaillent au quotidien en devant souvent improviser. Et il y a tous ces sourires, tous ces regards qui disent merci. Cela en fait de nouveaux acteurs de la coopération internationale, capable de témoigner avec passion de leur engagement solidaire, et souvent désireux de le poursuivre ici.



DES GESTES CONCRETS DE SOLIDARITÉ

*Troisième Rencontre
sur la globalisation de la solidarité.*

Organisme : **CECI**

Un séminaire professionnel organisé par le CECI/Uniterra en partenariat avec le Groupe d'économie solidaire du Québec (GESQ), le Réseau canadien de développement économique communautaire (RCDEC) ainsi que la Table Jeunesse de la région de l'Outaouais a favorisé chez les participants canadiens la compréhension des enjeux du développement international. Ce séminaire a aussi permis le réseautage et la prise de contact avec des initiatives de développement local au Sénégal en plus de la participation à la conférence officielle de Dakar 2005. De plus, il a également permis à des professionnels-les de l'économie sociale de vivre une expérience de coopération internationale unique.

ANNEXE 1

QUELQUES CONCEPTS CLÉS

Chacun des concepts présentés ici a son importance. Ils renvoient les uns aux autres.

LE DÉVELOPPEMENT

Que faut-il entendre par «développement» dans la notion d'aide publique au développement ?

Les organismes de coopération internationale membres de l'AQOCI définissent le **développement** comme « un processus de transformation et de réorientation des sociétés, qui s'inscrit dans l'histoire et la culture particulières de chaque peuple. » De plus, « ce processus doit reposer sur la participation des communautés de base et doit être axé prioritairement sur la satisfaction de leurs besoins essentiels. Au cours de ce processus, chaque peuple doit émerger comme une entité économique, sociale, politique et culturelle respectueuse des libertés et des droits humains fondamentaux, capable de s'autodéterminer et d'interagir avec les autres peuples, en fonction de ses besoins, de son potentiel et de son génie propres. »

Selon une déclaration de l'ONU sur le **droit au développement** (1986), ce dernier est « un processus global, économique, social, culturel et politique, qui vise à améliorer sans cesse le bien-être de l'ensemble de la population et de tous les individus, sur la base de leur participation active, libre et significative [à ce processus] et au partage équitable des bienfaits qui en découlent. »

Source : Charte de principes pour un développement solidaire, AQOCI, 1987

EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Parmi les principaux acteurs du développement d'un pays, il y a son gouvernement avec ses ministères et ses institutions

publiques, mais aussi ses entreprises privées et les organisations civiles et religieuses vouées au bien-être de sa population. Une fois le développement enclenché, il faut attendre plusieurs années avant que ses bienfaits ne soient visibles.

Tel qu'expliqué plus haut, le développement s'est fait de manière fort **inégale** à l'échelle planétaire. En fait, 20% de la population mondiale consomme 80% des richesses, et la moitié de l'humanité vit avec moins de 2 dollars par jour. Cette disparité croissante est **insoutenable**.

Des notions telles que «sous-développement» ou «mal-développement» font respectivement référence à un déficit de développement ou à un développement mal engagé.

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD)

Ce sont les contributions évaluées en dollars US accordées, sous forme de liquidités, de services ou de biens, par les États donateurs membres du Comité d'aide au développement aux pays défavorisés pour leur propre développement. Sont aussi considérés comme aide publique au développement les prêts accordés à des conditions plus avantageuses que les prêts commerciaux : taux d'intérêt réduit, période de grâce avant de commencer à rembourser, etc.

Le principal objectif de l'aide publique au développement devrait être la réduction des inégalités entre le Nord et le Sud ou encore la lutte contre la pauvreté dans le Sud. Par conséquent, la plus grande partie de l'APD devrait être dirigée vers les pays qui sont les moins capables de financer par eux-mêmes leur propre développement par l'impôt et l'épargne. Puisque le développement demande du temps, l'APD devrait être planifiée et accordée sur la longue durée.

EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Au nombre de 22, les pays donateurs membres du CAD sont tous des pays industrialisés, dont une majorité de pays européens : États-Unis, France, Canada, etc. L'Union européenne est également membre du Comité d'aide au développement (CAD – OCDE, Paris).

Des **précisions** ont été apportées au cours des années à la **définition** même de l'APD. Durant les années 1970, le CAD a admis que la sensibilisation du public des pays donateurs aux inégalités dans le monde et aux besoins des pays du Sud est un poste de dépense admissible. Le CAD a admis que 1% de l'APD pouvait être affecté à ce titre. Parmi d'autres arrangements apportés à la définition de l'APD, on peut citer les frais encourus au Nord pour l'accueil, durant un an, de réfugiés provenant d'un pays du Sud, les bourses d'étude accordées à des étudiants originaires du Sud inscrits dans les universités des pays membres du CAD et l'annulation d'une dette publique d'un pays du Sud à un pays membre du CAD.

Quand un gouvernement du Nord accorde une aide financière à un État du Sud pour développer son réseau routier ou encore pour améliorer la qualité des services d'éducation qu'il offre à sa population, il arrive souvent qu'une proportion variable – le tiers ou la moitié, disons – de cette aide est accordée sous forme de biens (équipements, etc.) et de services (assistance technique) provenant du pays donateur. Cette proportion de l'aide est dite liée.

Depuis une vingtaine d'années, la tendance est toutefois au **déliement** de l'APD. Le pays du Sud qui bénéficie d'une aide déliée à 100% est libre de se procurer les biens et services dont il a besoin pour son réseau routier ou l'éducation de ses enfants dans un autre pays du Nord que le pays donateur, dans un autre pays du Sud, voire, si cela est possible, sur son propre marché national.

Enfin, l'aide au développement constitue l'un des rares **mécanismes de redistribution de la richesse** entre le Nord et le Sud, sans pour autant compenser les effets négatifs considérables issus des échanges structurels inégaux.

AIDE HUMANITAIRE

La multiplication des conflits politiques dans les pays instables et celle des catastrophes naturelles ont provoqué un net accroissement des aides d'urgence au cours des quinze dernières années. Il va de soi que la communauté internationale doit venir en aide aux populations sinistrées et à celles qui ont tout perdu ou presque à cause d'une guerre civile. Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) s'occupe actuellement de plus de 20 millions de personnes en Afrique et ailleurs.

L'aide humanitaire consiste surtout en nourriture et eau potable, en assistance médicale (soins et médicaments) et en abris temporaires. Dans le cas d'un désastre naturel, il s'agit de pourvoir aux besoins les plus criants des habitants d'une région sinistrée durant un certain nombre de mois, parfois une année ou plus. Dans le cas d'une crise politique non résolue, cette forme d'aide tend toutefois à s'installer dans la durée. Pensons, notamment, aux camps de réfugiés palestiniens au Moyen-Orient.

L'aide humanitaire est considérée comme une composante de l'APD.

EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES

La part de l'aide publique canalisée vers des actions de secours a connu une hausse très significative ces dix ou quinze dernières années. Les gouvernements des pays riches donnent facilement aux populations touchées par un tremblement de terre ou des inondations, surtout lorsque ces tragédies sont fortement médiatisées. Le public se montre, lui aussi, généreux en pareilles circonstances. On n'a qu'à penser aux gigantesques efforts déployés en 2005 pour porter secours aux millions de victimes du tsunami qui a ravagé plusieurs pays d'Asie du Sud en décembre 2004.

Malheureusement, l'augmentation des budgets d'aide humanitaire tend à se traduire par une diminution plus ou moins équivalente de l'aide au développement à long terme.

PAYS EN DÉVELOPPEMENT (PED)

On entend parfois parler des « pays en développement » ou des « pays en voie de développement ». Au sens strict, un pays en développement est un État admissible à une aide publique au développement. La liste des pays en développement est établie par le Comité d'aide au développement (CAD).

En 2005, tous les pays dont le produit national brut (PNB) par habitant l'année précédente était inférieur à 10 000 \$ US ont été classés comme PED. Actuellement, pas moins de 145 des 191 pays membres des Nations unies sont reconnus comme des PED. Ces 145 pays se divisent en 68 pays à faible revenu par habitant et en 77 pays à revenu intermédiaire par habitant. Ce dernier groupe est lui-même subdivisé en deux : la tranche inférieure et la tranche supérieure. Les pays à revenu intermédiaire du premier sous-groupe (tranche inférieure) sont ceux dont le PNB 2004 était supérieur à 825 \$ US et inférieur à 3 250 \$ US ; les pays à revenu intermédiaire du second sous-groupe (tranche supérieure) sont ceux dont le PNB 2004 dépassait 3 250 \$ US, tout en demeurant inférieur à 10 000 \$ US.

EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le **produit national brut** (PNB) annuel d'un pays est le revenu total que ses résidents gagnent dans l'année. Il comprend les salaires et traitements des employés, les bénéfices réalisés par les entrepreneurs et les actionnaires, les loyers reçus par les propriétaires et les impôts indirects (comme la taxe sur les produits et services, la taxe sur l'essence et les taxes provinciales de vente au détail) que perçoivent les administrations publiques. Il comprend aussi les dividendes que les résidents reçoivent de l'étranger, moins les

dividendes que les entreprises en activité dans ce pays versent aux étrangers.

Au nombre des pays à revenu intermédiaire - tranche inférieure, on retrouve notamment l'Algérie, la République dominicaine, le Brésil et la Chine. Parmi les pays à revenu intermédiaire - tranche supérieure, citons l'Afrique du Sud, le Mexique et la Malaisie. Dans le jargon du CAD, l'aide publique au développement obtenue par les pays de ce dernier sous-groupe est qualifiée d'« aide officielle » plutôt que d'APD.

La liste des PED est actualisée tous les trois ans par le CAD. Ces dernières années, plusieurs des pays qui faisaient partie de l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) ont été ajoutés à cette liste. C'est le cas, par exemple, de l'Ukraine, un pays admis l'an dernier et auparavant classé comme un « pays en transition ». À la demande du Japon, la Chine avait été inscrite sur cette liste en 1980. Les quatre « tigres asiatiques » : Corée du Sud, Taiwan, Singapour et Hongkong, en ont été exclus au cours des années 1990. Il en fut de même de deux pays européens qui font désormais partie du CAD : le Portugal (1991) et la Grèce (1995).

LES PAYS MOINS AVANCÉS (PMA)

Parmi les 68 pays à faible revenu (voir la définition précédente), 50 sont caractérisés comme des « pays moins avancés ». Cette classification est établie par le secrétariat de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED, Genève). Pour être reconnu comme PMA, un pays doit répondre à divers critères, par exemple avoir un taux plus élevé de mortalité, comporter une grande proportion d'analphabètes et avoir une base industrielle très faible, tout en étant peuplé de moins de 75 millions d'habitants.

EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Établie en 1971, la première liste des PMA comprenait 24 pays. En 1985, il y en avait douze de plus. La dernière

liste, celle de 2003, en comporte 50, dont 36 pays africains.¹⁸ Par exemple, le Rwanda (Afrique), Haïti (Amériques), le Bangladesh (Asie) et le Vanuatu (Océanie) sont des PMA. Totalisant environ 730 millions d'habitants, les PMA constituaient 11,5% de la population mondiale en 2003. Vu la forte croissance démographique de ces pays, la proportion devrait passer à 13% en 2015.

Tout en étant des pays à faible revenu, l'Inde (en raison notamment de son imposante population), le Vietnam et d'autres pays ne sont pas considérés comme des PMA. Vu sa population, le Bangladesh pourrait en être exclu.

Parce qu'elle a pour premier objectif la lutte contre les inégalités dans le monde, l'APD devrait être dirigée avant tout vers les pays à faible revenu, à commencer par les PMA. Dans les années 1970, les pays du CAD se sont entendus pour allouer aux PMA une portion de leur APD équivalent à 0,15% de leur PNB. À l'époque, il y avait nettement moins de PMA que de nos jours !

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis bientôt une vingtaine d'années, on entend de plus en plus parler de développement durable: il s'agit de répondre «aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs» (*Notre avenir à tous*, Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987).

DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Face aux PNB à seule dimension économique de la BM, le PNUD s'est inspiré de la définition onusienne du développement, «processus global, économique, social, culturel et politique, qui vise à améliorer sans cesse le bien-être de l'ensemble de la population et de tous les individus, sur la base de leur participation active, libre et significative [à ce processus] et au partage équitable des bienfaits qui en découlent». En conséquence, il a mis de l'avant un **indicateur de développement humain** tenant compte des trois éléments suivants: (a) le développement ne se réduit pas à la croissance économique, ni ne découle automatiquement de celle-ci; (b) les pays les plus développés ne sont pas forcément ceux auxquels on pense; (c) la fraction la plus favorisée de l'humanité accapare une portion disproportionnée et de plus en plus grande de la richesse mondiale.

EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Aussi appelée Commission Brundtland, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement a jeté un doute profond sur la faisabilité à long terme d'un développement effréné à la nord-américaine, et affirmé que cette course folle à la production et à la consommation n'était absolument pas généralisable à toute la planète.

Fort heureusement, les notions de développement durable et de développement humain gagnent en popularité d'année en année, notamment dans l'opinion publique québécoise.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Coopérer, c'est réaliser ensemble un objectif commun. Plus large que celle d'aide au développement, la notion de coopération internationale renvoie aux efforts déployés par plusieurs pays et peuples pour résoudre les grands problèmes de notre temps: inégalités, dépendances économiques, pollution, conflits, réchauffement de la planète... Mais le plus pressant de tous ces problèmes est la pauvreté dans le Sud parce qu'elle constitue une violation des droits fondamentaux. C'est pourquoi, souvent, la notion de coopération internationale fait plus particulièrement référence aux actions visant à remédier aux grandes inégalités entre le Nord et le Sud. En ce sens, la coopération internationale englobe l'aide aux pays en développement.

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

À la base, la **solidarité** repose sur trois piliers: (a) la reconnaissance des inégalités entre pays du Nord et pays du Sud; (b) une empathie envers les populations qui souffrent de ces inégalités; (c) le rejet d'un monde injuste et un engagement personnel à agir pour changer le monde. Elle est l'expression d'une volonté collective et commune au Nord et au Sud de changer cette situation de déséquilibre structurel.

EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES

Catastrophes humanitaires mises à part, l'individualisme et l'égoïsme tendent à prendre le dessus sur la solidarité dans le quotidien de nos vies. Notre monde est de plus en plus imprégné par les forces qui conditionnent nos sociétés:

liberté d'entreprise, course aux revenus, consommation à outrance et à tout prix... Le matérialisme tend à étouffer l'humanité en nous. D'où l'importance d'entretenir activement la flamme de la solidarité!

La solidarité internationale a beaucoup fait pour rendre l'aide au développement et la coopération internationale plus humaines. Pour ceux et celles qui vivent cette solidarité, l'aide au développement n'a rien à voir avec la pitié et l'aumône. Elle se fonde sur une obligation morale d'éliminer le plus tôt possible les inégalités dans le monde et de partager la richesse en toute justice.

NOTES:

18. L'inscription du Sénégal sur la liste des PMA en 2000 a été un dur coup pour le moral des habitants de ce pays.

*Le matérialisme tend
à étouffer
l'humanité en nous.
D'où l'importance
d'entretenir activement
la flamme
de la solidarité!*

POUR EN SAVOIR PLUS

LIVRES

BEIGBEDER, Yves, 1998

L'Organisation mondiale de la santé, Paris : Presses universitaires de France, collection Que sais-je?, No 3234.

BONVIN, Jean et Christian MORRISSON, 1998

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Paris : Presses universitaires de France, collection Que sais-je?, No 3405.

BRUNEL, Sylvie, 1997

La coopération Nord – Sud, Paris : Presses universitaires de France, collection Que sais-je?, No 3190.

FÜHRER, Helmut, 1996

« The Story of Official Development Assistance: a history of the Development Assistance Committee and the Development Co-operation Directorate in dates, names and figures », Paris: Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD - OCDE).

THÉRIEN, Jean-Philippe, 2001

« Un demi-siècle d'aide au développement », **Lien social et politique**, No 45, p. 89-103.

PETRELLA, Ricardo, 1996

Le bien commun. Éloge de la solidarité, Bruxelles, Éditions Labor, collection Quartier libre, (2^e édition)

ÉTUDES, RAPPORTS ET DOCUMENTS

L'Institut Nord-Sud, 1999

Rapport canadien sur le développement 1999 : la société civile et le changement international, Ottawa.

L'Institut Nord-Sud, 2005

Vers 2015 : respecter nos engagements du Millénaire / Rapport canadien sur le développement 2005, Ottawa.

Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), 2005

Rapport mondial sur le développement humain 2005 : La coopération internationale à la croisée des chemins / L'aide, le commerce et la sécurité dans un monde marqué par les inégalités, New York.

Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI), 2005

Canada's 3D approach. Presentation to the Standing Committee on Defence and Veteran Affairs by the CCIC, novembre 2005. Voir le site www.cci.ca

GRESH, Alain (coord.), 2006

Vies et mort du Tiers-monde, « Manière de voir », No 87, Paris : Le monde diplomatique.

SITE INTERNET

L'Association québécoise des organismes de coopération internationale

www.aqoci.qc.ca

CADTM- Dossier sur l'aide publique au développement :

http://www.cadtm.org/fr.mot.php3?id_mot=218

Le Monde diplomatique – Dossier sur l'aide au développement

<http://www.monde-diplomatique.fr/index/sujet/aideaudeveloppement>

L'Agence canadienne de développement international

<http://www.acdi-cida.gc.ca>

Le Conseil canadien pour la coopération internationale

www.cci.ca

L'Institut Nord-Sud

www.nsi-ins.ca

Paroles citoyennes

<http://citoyen.onf.ca>

LE FESTIVAL SOLIDARITÉ EN ARTS

Exprimez votre solidarité....

Dans le cadre de la 10^e édition des **Journées québécoises de la solidarité internationale**, ayant lieu du 9 au 19 novembre 2006, l'Association québécoise des organismes de coopération internationale organise à travers les écoles secondaires et les maisons de jeunes de tout le Québec le **festival Solidarité en arts**.

Pour célébrer les 10 ans des Journées québécoises de la solidarité internationale, Solidarité en herbe fait peau neuve et se transforme en festival Solidarité en arts !

Cette année comme vous le savez, le thème des Journées québécoises de la solidarité internationale est : La coopération et la solidarité internationale pour un changement durable avec comme slogan : **La solidarité, ça regarde tout le monde !**

Nous vous invitons donc à participer à ce festival en créant une œuvre artistique liée à cette thématique.

Place à votre créativité, à votre imagination et à votre originalité ... Voilà l'occasion idéale de faire valoir vos talents artistiques, et même de découvrir de nouveaux talents...

Ce festival **Solidarité en arts**, conçu spécialement pour les jeunes, vise à développer un intérêt pour la coopération et la solidarité internationale par le biais de la création artistique.

Prenez le temps de réfléchir à la notion de solidarité...

Prenez le temps de réfléchir à vos valeurs...

Prenez le temps de réfléchir à votre mode de vie, et à votre vision du monde...

Joignez-y votre imagination et votre créativité !

L'objectif de cette activité est d'apprendre, tout en s'amusant... artistiquement...

QUELS SONT LES CRITÈRES POUR PARTICIPER AU FESTIVAL ?

- être âgé de 12 à 17 ans
- s'inscrire et participer à la création d'une œuvre artistique

COMMENT SE DÉROULERA LE FESTIVAL SOLIDARITÉ EN ARTS ?

• AU SEIN DE VOTRE ÉTABLISSEMENT (ÉCOLE OU MAISON DE JEUNES)

1. Formez d'abord votre équipe et choisissez la catégorie artistique qui vous inspire :

- **Arts visuels** : exposition de photos, peintures, dessins ou compositions mixtes

Nombre de participants : 1 ou 2 au maximum

- **Arts de la scène** : pièce de théâtre, chanson ou danse

Nombre de participants : maximum de 4

- **Arts de la plume et du micro** : article journalistique, nouvelle, conte, poème ou émission radiophonique.

Nombre de participants : 1 ou 2 au maximum

2. Après avoir bien pris connaissance de la trousse pédagogique et après avoir réalisé quelques activités d'apprentissage avec votre professeur ou votre animateur, identifiez plus clairement l'aspect spécifique concernant la solidarité que vous aimeriez aborder dans votre création artistique.

3. Choisissez ensuite l'une des fiches d'activités afin de vous guider dans votre création artistique.

4. Vous pourriez ensuite être invité à présenter votre œuvre dans votre groupe ou au sein de votre école.

5. Un choix par consensus sera ensuite effectué entre toutes les œuvres de votre établissement afin de déterminer celles qui seront présentées au niveau régional.

• AU NIVEAU RÉGIONAL

1. Inscrivez d'abord votre équipe auprès de l'organisme responsable de votre région. (Voir annexe 4)

2. Si elle respecte les critères et la thématique, votre œuvre pourrait être présentée dans votre région dans le cadre des **Journées québécoises de la solidarité internationale**. L'organisme responsable de votre région vous fournira plus de détails à ce sujet.

3. Notez bien que trois œuvres par région (soit une par catégorie) seront choisies afin de représenter votre région dans le cadre de la journée de clôture du festival Solidarité en arts. (Un maximum de 8 participants par région, toutes catégories confondues, accompagnés de 2 responsables pourraient se rendre à Montréal pour la journée de clôture.)

• AU NIVEAU PROVINCIAL

1. Le festival Solidarité en arts se terminera à Montréal le 19 novembre 2006, journée de clôture des Journées québécoises de la solidarité internationale. Une journée haute en couleur vous y attend avec de superbes prestations et des activités des plus stimulantes et amusantes.
2. L'organisme responsable de votre région vous communiquera tous les détails concernant le festival au niveau provincial.

DES PERSONNES RESSOURCES À VOTRE SERVICE...

Dans chaque région, une personne-ressource peut répondre à toutes vos questions concernant le festival Solidarité en arts ou relativement aux Journées québécoises.

N'hésitez pas à faire appel à cette personne en tout temps!
(Voir Annexe 4)

BESOIN DE FINANCEMENT POUR VOTRE OEUVRE ?

Le projet Ouvre-toi sur le monde, offert conjointement par l'organisme Terre Sans Frontières et la Fondation Jeunes-PROJET est conçu pour apporter un appui financier aux jeunes d'écoles secondaires qui veulent faire un projet lié à la solidarité internationale, à l'interculturel ou aux inégalités sociales.

Pour que votre projet soit admissible à recevoir un financement, il faut :

- qu'il soit votre initiative et que vous l'ayez développé,
- qu'il soit lié à la solidarité internationale,
- que vous présentiez un budget détaillé des dépenses
- que vous receviez un financement partiel mais pas complet de la part de votre école.

Vous pouvez trouver de l'information en consultant le site :

<http://www.jeunes-projet.qc.ca/ouvretoi/pages.html>

CATÉGORIE ARTS VISUELS

FICHE D'ACTIVITÉ # 1

Exprimez votre solidarité par l'entremise de la **PHOTOGRAPHIE**

CRITÈRES :

- Dimensions maximales réglementaires par photographie : 56 cm x 40 cm
- 3 à 5 photographies par exposition

DÉMARCHES À SUIVRE POUR UNE EXPO-PHOTO :

1. D'abord et avant tout : un **thème**, celui de la coopération et de la solidarité internationale, c'est le fil conducteur qui lie les photos entre elles et qui vous aidera pour votre titre.
2. **Savoir manier son appareil-photo**. Pour que les photos soient réussies, il faut pouvoir s'ajuster à la luminosité et au mouvement, faire des effets, jouer sur les différents plans, etc. Pratiquez-vous ! Si vous avez un appareil numérique, assurez-vous d'avoir un minimum de 500 pixels pour ne pas perdre de la qualité de l'image lors de l'agrandissement. Profitez-en pour visualiser les photos et mieux comprendre le fonctionnement de l'appareil puisque vous pourrez voir facilement l'effet des différentes fonctions sur les photos à l'écran.
3. Une fois les photos prises, il suffit de **développer** le film et de faire le **tirage des épreuves** si vous avez un appareil traditionnel. Vous pouvez utiliser le laboratoire (chambre noire) de votre école s'il y en a un à votre disposition ou faire faire le travail par un professionnel. Attention, pour garder une certaine qualité lors de l'agrandissement, vous devez utiliser des films qui ont au minimum 200 ISO (c'est inscrit sur le film).
4. La **sélection des photos**. Si c'est en numérique, vous pouvez regarder vos photos sur votre écran d'ordinateur et faire la sélection avant de les imprimer.
5. Décidez du **format** que vous désirez avoir pour l'exposition, vous pouvez aussi les encadrer, les faire laminer, etc. Vous pouvez garder la même taille pour toutes les photos ou décider de varier de l'une à l'autre. N'oubliez pas que les photos doivent pouvoir être **accrochées !** Velcro, fil de métal, différentes façons sont possibles. Tout dépend de vos moyens financiers et techniques (pour l'accrochage) et de ce que vous voulez faire des photos par la suite.
6. Magasinez les prix et faites imprimer les photos selon le format choisi.
7. Vous pouvez rajouter un texte dans lequel vous expliquez le lien entre vos photos et la solidarité internationale.

Si vous voulez en savoir plus sur des techniques de photographie, vous pouvez consulter l'adresse suivante : <http://www.net4image.com/pedagogie/index.htm>

Vous pouvez aussi réaliser une **peinture**, un **dessin** ou une **composition mixte** en vous inspirant de la thématique de la coopération et de la solidarité internationale.

Critères : Dimensions maximales réglementaires: 60cm x 1.0m (Catégorie arts visuels)

CATÉGORIE ARTS VISUELS

FICHE D'ACTIVITÉ # 2

Exprimez votre solidarité par l'entremise de la **VIDÉO**

CRITÈRES :

- Durée: 2 à 5 minutes
- Peut être présenté en format VHS, CD ou DVD

DÉMARCHES À SUIVRE POUR MONTER UNE VIDÉO :

1. Un **scénario** : une histoire ? Des entrevues ? Des images ? De la narration ? De la musique ? Des acteurs ? Il faut trouver un fil conducteur lié au thème de la coopération et de la solidarité internationale qui fait suivre les scènes et les divers éléments du film. Il peut être utile d'écrire un synopsis, c'est-à-dire une ébauche de l'idée générale du récit auquel on peut ajouter les détails au fur et à mesure et indiquer le jeu des acteurs.
2. Préparer la **prise de vue**. Dans quel ordre tourner les différents plans ? Si vous avez plusieurs décors, regroupez les plans par décors, sinon, vous pouvez suivre l'ordre chronologique qui facilite le montage. Petit conseil : les scènes d'extérieur sont souvent plus faciles pour l'éclairage, mais attention aux intempéries !
3. Votre caméra, vous savez l'utiliser ? Lorsque vous voudrez tourner, il faudra être capable de la manier ! Un peu de **pratique** peut vous donner confiance.
4. 3...2...1...On tourne ! Pensez à la mise en scène pour le **tournage** : l'éclairage et le son sont primordiaux pour voir et entendre votre message ! N'hésitez pas à faire plusieurs prises en variant les angles, les plans, le zoom, en faisant des gros plans, amusez-vous ! Et vous choisirez les meilleures après.
5. **Montage** : aïe, aïe, aïe, ça peut se compliquer ! Vous pouvez faire un montage direct si vous planifiez par avance toutes vos scènes en les filmant une après l'autre dans l'ordre. C'est une solution si vous n'avez pas trop de scènes. Sinon, le montage, c'est rassembler, classer, couper, coller les pièces pour obtenir le film. Cela nécessite du matériel professionnel. Vous pouvez vous informer auprès de votre école qui peut peut-être vous en prêter.
6. Pour le son, un mélangeur audio permet d'ajouter ce que vous voulez lorsque les images sont déjà enregistrées.
7. À ne pas oublier : le **générique** ! Le nom de tous les participants et des remerciements s'il y a lieu.

Pour en savoir plus, consultez la bibliographie :

<http://users.skynet.be/fralica/dispo56/proced/proc75.htm>

<http://www.net4image.com/pedagogie/index.htm>

FICHE D'ACTIVITÉ # 3

Exprimez votre solidarité par l'entremise du **THÉÂTRE**

CRITÈRES :

- Durée réglementaire : 3 à 10 minutes

DÉMARCHES À SUIVRE POUR MONTER UNE PIÈCE DE THÉÂTRE :

1. Trouver une **équipe** pour se partager les tâches (trouver des costumes et un texte, construire des décors, faire la mise en scène,...) et les rôles. À vous de jouer ! Vous pouvez aussi préparer un monologue et faire tout par vous-même.
2. Une fois que l'équipe est formée, il faut pouvoir se rencontrer : Où ? Quand ? **Planifier** les rencontres auxquelles tous peuvent être présents.
3. Trouver un **texte...** ou en inventer un ! Pas trop long (la pièce ne peut durer plus de **10 minutes**) et qui soit lié au thème de la coopération et de la solidarité internationale ! Vous pouvez aussi prendre un extrait d'une pièce de théâtre déjà écrite ! Ensuite, il faut se répartir les **rôles**. Il y a parfois des rôles ayant peu de répliques et vous voudrez peut-être avoir plus de personnages que le nombre d'acteurs permis (quatre). Solution : la même personne peut jouer plusieurs rôles.
4. La **mise en scène** ! Comment allez-vous jouer la pièce ? Dans quel décor ? Avec quels costumes et accessoires ? Et souvenez-vous que vous devez pouvoir transporter le nécessaire assez facilement donc ne vous surchargez pas ! L'art de la scène, c'est aussi l'imagination et la suggestion !
5. **Répétitions** ! Vous pouvez faire une première lecture du texte où chacun joue son personnage en sortant toutes les idées de mise en scène qui viennent à l'esprit spontanément. Improvisez des gestes, des mouvements, des expressions et des déplacements sur la scène. Graduellement, chacun doit se mettre dans la peau de son personnage. Au fur et à mesure, les détails s'ajoutent et le jeu se peaufine. Vous pouvez présenter la pièce devant un public que vous connaissez comme des amis ou votre famille. N'oubliez surtout pas avant le grand jour...
6. **...RÉPÉTITION GÉNÉRALE** ! Vous voulez bien sûr que tout soit parfait et vous serez moins angoissés si vous savez que tout est fin prêt.

Vous voulez plus de conseils, des adresses où dénicher des textes ? Allez consulter :

<http://www.artsalive.ca/fr/thf/faire/creation.html>

CATÉGORIE ARTS DE LA SCÈNE

FICHE D'ACTIVITÉ # 4

Exprimez votre solidarité par l'entremise de la **DANSE**

CRITÈRES :

- Durée: de 3 à 5 min
- La danse peut être suivie d'une explication de 1 à 2 min.

DÉMARCHES À SUIVRE POUR FAIRE NAÎTRE UNE DANSE :

1. Une **source d'inspiration**: souvent, c'est une musique mais on peut aussi s'inspirer d'un poème, d'une histoire, de la nature, d'une toile, d'une photo, d'un vidéoclip... La danse est une création qui naît de l'esprit, il faut chercher des idées et utiliser son imagination.
2. Développer une **chorégraphie**, la danse permet de communiquer une idée par des gestes, d'exprimer des sentiments par des mouvements. Elle peut se faire en solo ou à plusieurs, le chorégraphe peut danser ou choisir des interprètes et leur expliquer ce qu'il veut. On peut commencer par improviser sur une musique choisie, devant un miroir pour se donner une idée de l'image projetée au public et voir les mouvements qu'on veut sélectionner.
3. De la **pratique**: en pratiquant, on améliore le style, les mouvements, on se familiarise avec les formes, l'espace, le temps, la dynamique, on apprend la chorégraphie pour qu'elle devienne instinctive.
4. Préparez un texte qui explique le lien entre la danse exécutée et la solidarité internationale que vous pourrez lire après votre prestation.
5. Décor, costume, maquillage et accessoires peuvent accompagner la danse. À vous d'être créatif! Demandez à votre entourage des petits conseils!

CATÉGORIE ARTS DE LA SCÈNE

FICHE D'ACTIVITÉ # 5

Exprimez votre solidarité par l'entremise de la **CHANSON (MUSIQUE)**

CRITÈRES :

- Durée réglementaire de la chanson : de 3 à 5 min

DÉMARCHE À SUIVRE POUR COMPOSER UNE CHANSON :

1. Une chanson, c'est un **texte** accompagné d'une **musique**. En principe, on commence par écrire les paroles, mais il ne faut pas oublier que la musique et le texte doivent aller ensemble pour qu'il y ait de l'**harmonie** dans la chanson. Mais vous pouvez aussi choisir une chanson qui existe déjà et y mettre de nouvelles paroles. Dans ce cas, il faut adapter les paroles au rythme de la chanson.
2. Votre chanson doit avoir un **thème** qui doit être celui de la coopération et de la solidarité internationale, mais votre texte peut être inspiré de votre expérience personnelle ou de vos valeurs dans la mesure où vous restez en lien avec le thème. Vous pouvez écrire une chanson-scénario qui raconte une histoire avec un début, un développement et une fin ou écrire une chanson qui exprime des émotions, des valeurs ou des idées.
3. **Écrire** une chanson, c'est un peu comme écrire un poème. Vous devez penser au **son** que font les mots et pas seulement au sens. Vous voulez qu'avant même d'avoir les notes qui accompagneront le texte, les paroles elles-mêmes aient leur propre musique. Vous pouvez composer des rimes, mais ce n'est pas nécessaire. Il faut surtout songer à ce que le texte soit agréable à entendre. Les chansons ont aussi souvent un **refrain** qui répète l'idée principale de la chanson.
4. Une fois que vous avez le texte, il faut s'attaquer à la musique si vous voulez la composer vous-même. La musique est aussi importante que le texte et doit aller de pair avec les paroles.
5. Peut-être jouez-vous déjà d'un instrument? Si vous êtes en équipe, il faut savoir utiliser les talents de chacun et surtout son imagination. Ensuite, il faut pas mal de pratique. Une autre option : consulter des sites sur Internet qui vous permettent de composer en ligne une musique.
6. De la **pratique!** C'est ainsi qu'on s'améliore et qu'on se perfectionne !

Comme disait Georges Brassens, la musique « est là pour créer l'atmosphère, planter le décor, soutenir discrètement l'action. Sans empiéter. Sans se substituer ».

Vous pouvez consulter <http://membres.lycos.fr/chanson/> pour quelques conseils pratiques; www.musique-libre.org vous propose un bon choix de musiques et plusieurs sites en référence et <http://www.arpeggemusique.com/> peut vous aider à composer une musique.

FICHE D'ACTIVITÉ # 6

Exprimez votre solidarité par l'entremise du **JOURNALISME**

CRITÈRES :

- Longueur maximale de l'article journalistique: 750 mots

DÉMARCHES À SUIVRE POUR ÉCRIRE UN ARTICLE JOURNALISTIQUE :

1. **Préparation** : petite recherche pour connaître le thème (lié à la coopération et à la solidarité internationale), s'informer avec ce qui se fait en relation avec le thème, l'appivoiser et se familiariser.
2. **Couverture** : répondre aux questions: Où? (lieu) Quand? (temps) Comment? (explication) Pourquoi? (causes) Qui? (acteurs) Quoi? (sujet) Vous pouvez vous faire un tableau avec les questions et les éléments de réponse qui aidera par la suite.
3. Composer un **schéma** de l'article qui aidera lors de la rédaction afin de n'oublier aucun élément. Il faut y inscrire toutes les informations recueillies lors de la recherche dans l'ordre. Réfléchissez aux transitions entre les idées et au fil conducteur.
4. **Rédaction** de l'article : penser au public cible pour écrire de façon intéressante pour le lecteur, penser au niveau de langue et au choix des mots. Ne pas oublier que l'article journalistique sert à informer et que le but est d'être lu ; il faut donc rendre le texte accessible, vivant, imagé, coloré, compréhensible. Il faut aller chercher l'attention du lecteur. Vous pouvez trouver des petites phrases-chocs qui captivent le regard.
5. Vous pouvez faire lire votre article à votre entourage, vos amis, vos professeurs et votre famille peuvent parfois vous donner de bons conseils pour le perfectionner.
6. Faire la mise en page. C'est le côté un peu plus esthétique de l'article. Il doit être lisible et agréable à lire, donc choisissez une police appropriée. Vous pouvez aussi sélectionner des phrases-clés que vous répétez dans des encadrés avec une plus grosse écriture. Feuilletez des revues et des journaux pour vous donner des idées!
7. Vous pouvez également accompagner votre article d'une photo pour illustrer votre propos.

Vous trouverez plus d'information sur les sites suivants :

<http://www.in-terre-actif.com/fr/show.php?id=1887>

http://www.media-awareness.ca/francais/ressources/projets_speciaux/troussesressources/comment_ecrire_article.cfm

<http://shadowrun.fr/a-propos/comment-ecrire-un-article>

http://www.toutapprendre.com/formation.asp?culture_litterature_les-grands-principes-de-l-ecriture-journalistique

(cours audio de 15 minutes)

FICHE D'ACTIVITÉ # 7

Exprimez votre solidarité par l'entremise de la **RADIO**

CRITÈRES :

- Durée réglementaire de l'émission radiophonique : 3 à 5 min
- L'émission peut être enregistrée sur une cassette audio ou sur un CD

DÉMARCHES À SUIVRE POUR RÉALISER UNE ÉMISSION RADIOPHONIQUE :

1. En premier lieu, il faut savoir ce que vous voulez mettre sur votre émission radiophonique. Vous pouvez faire une **entrevue** avec une personne connue impliquée dans le milieu de la coopération et de la solidarité internationale, un **débat** avec des invités de différents milieux sur le thème du festival, faire une **tribune téléphonique** du style *275-ADOS*, ... Vous pouvez vous inspirer des émissions de radio que vous connaissez déjà et aller sur les sites des chaînes de radio pour vous donner des idées.
2. Une fois que vous avez décidé ce que vous voulez faire, il faut vous **préparer** : connaître le sujet de l'émission, contacter la/les personne(s) que vous voulez interviewer si vous faites une entrevue, préparer des questions et vous familiariser avec les outils de travail. N'oubliez pas que vous enregistrez en **direct**. Vous n'allez pas lire un texte ou apprendre par cœur mais faites-vous des notes et des aide-mémoire. La radio, c'est du **spontané**, vous devez être prêt et maîtriser votre information pour ne pas vous sentir perdu.
3. **Planifier** un moment, une date, une heure pour votre émission. Vous devrez vous assurer d'avoir accès au matériel au moment voulu pour l'enregistrement et que les personnes que vous voulez présentes à l'émission soient disponibles. Votre école a peut-être un local de radio qu'elle peut mettre à votre disposition pour le festival et où vous pouvez faire des tests pour le son.
4. Dernière étape : **enregistrer**. Vous avez entre 3 et 5 minutes pour captiver l'attention de l'auditoire. Articulez bien, parlez assez fort mais pas trop, soyez détendu et surtout souriez, ça vous donnera confiance et ça s'entendra dans l'enregistrement que vous remettrez.

FICHE D'ACTIVITÉ # 8

Exprimez votre solidarité par l'entremise de la **POÉSIE...**

CRITÈRES :

- Longueur maximale du poème: 200 mots

DÉMARCHES À SUIVRE POUR ÉCRIRE UN POÈME :

1. La poésie est un moyen de s'exprimer dans lequel on attache beaucoup d'importance au **contenant** par rapport à d'autres formes d'écriture qui focalisent sur le **contenu**. En d'autres mots, ce n'est pas tant ce qu'on dit que comment on le dit ! Mais n'oubliez pas pour autant le thème de la coopération et de la solidarité internationale ! Il y a de nombreuses techniques, certaines plus difficiles que d'autres..., quelle forme voulez-vous que prenne votre poème ?
2. Un poème est composé de **vers, réguliers**, c'est-à-dire avec des rimes et un nombre de syllabes constant, ou **libres** dans lesquels la rime peut être présente mais la longueur du vers varie.
3. La **structure**. Les vers forment des paragraphes qu'on appelle des **strophes**. Combien de vers voulez-vous mettre par strophe ? En général, on maintient une certaine constance. N'oubliez pas que l'essentiel est dans la **forme** : on doit pouvoir trouver un sens et reconnaître une structure simplement en regardant le poème, avant même de le lire.
4. Un poème, c'est un **rythme**, ce sont des sons, c'est un ensemble de mots qui se suivent et qui sont agréables à entendre. Beaucoup utilisent la **rime**, c'est-à-dire la répétition de la même consonance à la fin de chaque vers. Il en existe plusieurs types différents.
5. Vous pouvez aussi enrichir votre poème en répétant le même son dans le vers, faire des **métaphores** (utiliser certains mots pour en exprimer d'autres), des **comparaisons** (relier deux mots pour donner un nouveau sens), amusez-vous avec toutes les **figures de style** que vous voulez
6. N'oubliez pas que la poésie, c'est un **jeu** avec la langue dans lequel vous établissez les règles vous-même selon les difficultés que vous voulez vous imposer. Lorsque vous le lirez à haute voix, il faut que ce soit comme une musique à entendre.

Si vous cherchez plus d'information sur la poésie et les figures de styles vous pouvez consulter les sites suivants :

<http://www.youngpoets.ca/workshop/fitness-fr.php>

<http://www.etudes-litteraires.com/etudier-un-poeme.php>

Vous pouvez aussi écrire un conte ou une nouvelle en vous inspirant de la thématique de la coopération et de la solidarité internationale.

Critère : Longueur maximale: 1500 mots

LES CONTACTS RÉGIONAUX

Pour obtenir plus d'informations sur le festival **Solidarité en arts** (autrefois Solidarité en herbe), veuillez contacter la personne-ressource de l'organisme de votre région.

Montréal

Club 2/3
Natalie Durocher
Tél. : 514 382.7922
Télec. : 514 382.3474

Québec

Carrefour Tiers-Monde
Audrey Duchesne
Tél. : 418 647.5853
Télec. : 418 647.5856

Abitibi-Témiscamingue,

Bas-St-Laurent, Côte-Nord et Outaouais

Jeunesse du Monde
Tél. : 418 694.1222
Télec. : 418 694.1227

Bois-Francs

Solidarité Nord-Sud des Bois-Francs
Chantal Bouchard
Tél. : 819 758.9928
Télec. : 819 758.8270

Estrie

Carrefour de solidarité internationale
Mélanie Mercier
Tél. : 819 566.8595 poste 24
Télec. : 819 566.8076

Lanaudière

CRÉDIL
Katina Binette
Tél. : 450 756.0011
Télec. : 450 759.8749

Laurentides

Solidarité Laurentides Amérique centrale (SLAM)
Ève Duhaime
Tél. : 450 569.6470

Mauricie

Comité de solidarité/ Trois-Rivières
Annie Lafontaine
Tél. : 819 373.2598
Télec. : 819 373.7892

Montérégie

Terre Sans Frontières
Sylvie Painchaud
Tél. : 450 659.7717
Télec. : 450 659.2276

Saguenay-Lac-St-Jean

Centre de solidarité internationale
Frédéric Beaulieu
Tél. : 418 668.5211
Télec. : 418 668.5638